

**Objet : Avis d'Appel d'Offres**

**Invitation à soumissionner pour un Appel d'Offres Ouvert**

**Nom du Projet : SOF III**

**N° du Projet : G-012264-000**

**Pays : Maroc**

**N° d'appel d'offres : 700006202**

Coopération allemande au développement  
Bureau de la GIZ au Maroc

29, Rue d'Alger  
10 001, Rabat, Maroc  
Adresse postale : BP 433, 10 020, Rabat R.P. Maroc  
T +212 537 20 45 17/18  
F +212 537 20 45 19  
E giz-maroc@giz.de  
I www.giz.de/maroc

Mesdames, Messieurs,

La GIZ – Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit – Coopération allemande au développement, est un prestataire de services de coopération internationale actif au niveau mondial, présent au Maroc depuis 1975. Avec ses partenaires, elle met au point des solutions efficaces qui ouvrent des perspectives aux populations et améliorent durablement leurs conditions de vie.

Les gouvernements Marocain et Allemand ont défini des secteurs prioritaires dans la politique de coopération qui constituent la base des différents programmes et projets : Gouvernance, énergies renouvelables, environnement et changement climatique, gestion des ressources en eau ainsi que le développement économique durable.

Dans le cadre de la coopération maroco-allemande, le Bureau GIZ à Rabat lance un appel d'offres sous le N° **700006202** ayant pour objet « **Etude de mise en place de "Région Transfusionnelle Modèle"** » pour le Projet SOF III.

Si vous êtes intéressés par la mise en œuvre des tâches selon le dossier d'appel d'offres en annexe, veuillez nous envoyer votre offre sous **format PDF**, et **uniquement** à l'adresse mail suivante : **MA\_Quotation@giz.de**, au plus tard le **04/05/2026**.

**Merci de noter que le trait d'union entre le MA et Quotation est celui de dessous de ligne (tiret du bas \_ ) et non celui sur la ligne -)**

Votre offre devra nous être soumise en **deux e-mails séparés** :

Un 1<sup>er</sup> e-mail contenant votre offre technique et dossier administratif en un seul fichier pdf, intitulé en **objet** :  
**700006202\_Offre Technique et Dossier Administratif\_Nom de votre société.pdf**

Le dossier administratif doit contenir les documents suivants :

- Statuts ;
- Certificat d'immatriculation au registre de commerce (RC modèle 7 ou modèle J), datant de moins de 3 mois ;

Votre référence :  
Notre référence : 700006202

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société :  
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36  
53113 Bonn, Allemagne  
T +49 228 44 60-0  
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5  
65760 Eschborn, Allemagne  
T +49 61 96 79-0  
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de  
I www.giz.de

Tribunal d'instance (Amtsgericht)  
Bonn, Allemagne  
N° d'immatriculation au registre de commerce :  
HRB 18384  
Tribunal d'instance (Amtsgericht)  
Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne  
N° d'immatriculation au registre de commerce :  
HRB 12394  
N° d'identification TVA : DE 113891176  
N° d'identification fiscale : 040 250 56973

Président du conseil de surveillance  
Niels Annen, Secrétaire d'État

Directoire  
Thorsten Schäfer-Gümbel  
(Président du directoire)  
Ingrid-Gabriela Hoven  
(Vice-présidente du directoire)  
Anna Sophie Herken

Commerzbank AG Frankfurt am Main  
BIC (SWIFT): COBADEFFXXX  
IBAN: DE45 5004 0000 0588 9555 00

- Attestation de RIB ;
- Attestation d'IF (bulletin d'identification fiscale) ;
- Attestation du chiffre d'affaires déclaré des 3 dernières années « modèle AAC241B-16I » délivrée par la DGI ;
- Attestation des salariés déclarés au 31 décembre de l'année précédente « Réf : 212-3-45 » délivrée par la CNSS ;
- Attestations de référence d'au moins 3 projets de référence dans le domaine de la santé et prévoyance sociale et d'au moins 2 projets de référence au Maroc au cours des 3 dernières années ;
- Déclaration d'éligibilité et d'aptitude remplie cachetée et signée par le soumissionnaire.

ET

Un 2<sup>ème</sup> e-mail contenant votre offre financière signée et cachetée avec l'entête de votre société, intitulé en **objet** :

**700006202\_Offre Financière\_ Nom de votre société.pdf**

Veuillez noter que **les offres techniques et dossiers administratifs d'une taille supérieure à 30 Mo** ne peuvent pas être reçues par e-mail. Si votre offre atteint ou dépasse cette taille, nous vous remercions de l'envoyer :

- ✓ Soit via **Filetransfer** (<https://filetransfer.giz.de>) en mentionnant le code de téléchargement dans votre e-mail de soumission. Pour des raisons de sécurité, seules les offres envoyées via **Filetransfer** seront acceptées. Les offres envoyées via d'autres outils de partage de données seront rejetées.

Ou

- ✓ Sur **deux/plusieurs e-mails différents**.

Pour ce faire nous vous prions de mentionner dans l'objet de l'e-mail le N° de consultation avec offre technique 1<sup>ère</sup> partie puis sur un autre e-mail offre technique 2<sup>ème</sup> partie etc.

Ex : AO N° **700006202** offre technique et dossier administratif 1<sup>ère</sup> partie

Ex : AO N° **700006202** offre technique et dossier administratif 2<sup>ème</sup> partie

- **Toute offre ne respectant pas strictement les directives ci-dessus concernant la composition de l'offre, l'intitulé en objet des e-mails, ou envoyée à une autre adresse mail, ou envoyée sous un autre format ne sera pas acceptée.**
- **Le soumissionnaire doit proposer un seul CV pour chaque profil demandé conformément aux Tdrs et au schéma d'évaluation de la partie technique des offres.**
- **Aucune description de l'équipe d'appui (backstopping) n'est requise. Si le soumissionnaire propose une équipe d'appui dans la note méthodologique, celle-ci ne fera pas l'objet d'évaluation. Elle ne doit pas figurer dans l'offre financière. Les CV de cette équipe ne doivent être fournis que si requis au niveau des Tdrs et schéma d'évaluation de la partie technique des offres.**



- **Tout CV additionnel non demandé dans les TdRs constituera un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire.**
- **Quand il s'agit d'un pool d'experts, le nombre minimum / maximum d'experts demandé doit être respecté (Optionnel si le pool est demandé dans les TdRs) »**

Des questions techniques, de procédure ou commerciales relatives à cette consultation, sont à adresser uniquement sous forme écrite seulement à l'adresse mail suivante : **MA\_Quotation@giz.de** , avec la mention obligatoire « **700006202\_Demande de complément d'information** » dans la rubrique **objet** de l'e-mail, ce au plus tard le 20/04/2026.

Les offres reçues seront évaluées par la GIZ en fonction de leur contenu technique (voir tableau d'évaluation technique, en annexe) et de leur prix.

Les soumissionnaires seront notés en premier sur la qualité de leurs offres techniques. Seuls les soumissionnaires qui recevront un pourcentage de **50%** ou plus / 100% pour leurs offres techniques seront considérés pour le dépouillement des offres financières.

Les offres financières ne seront consultées que lorsque l'évaluation technique est terminée. Les évaluateurs n'auront pas accès aux propositions financières avant la fin de l'évaluation technique.

L'offre technique compte pour 70 % et l'offre financière pour 30 %.

Le soumissionnaire retenu sera notifié et les autres soumissionnaires recevront un e-mail de regret.

Veuillez noter que :

- (a) Cet appel d'offres n'est pas destiné aux groupements d'entreprises ;
- (b) En ce qui concerne les consultants nationaux fonctionnaires de la fonction publique, le/la consultant/e doit absolument fournir l'autorisation de sa hiérarchie et la GIZ paiera seulement 50% de son taux d'honoraire ;
- (c) les dépenses afférentes à la mise au point des propositions ne constituent pas un coût direct de la soumission et à ce titre, ne sont pas remboursables ;
- (d) la GIZ-Maroc n'est pas tenue d'accepter l'une des quelconques propositions qui auront été soumises ;
- (e) l'offre doit respecter les conditions générales du contrat (« AVB local », en annexe). En cas d'attribution du marché, celles-ci deviendront partie intégrante du contrat. Les conditions générales du soumissionnaire ne sont pas applicables.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Rabat, le 14/04/2026

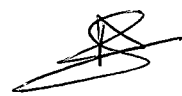


Le Service « Achats et Contrats » du Bureau de la GIZ au Maroc

Annexe :

Dossier d'Appel d'Offres

1. Conventions particulières
2. Conditions générales
3. Déclaration d'éligibilité et d'aptitude
4. Termes de référence
5. Schéma d'évaluation technique



A/Ka

**Annexe 1 :  
Conventions Particulières**

N° d'appel d'offres : 7000006202  
Projet : SOF III  
N° du projet : G-012264-000

**1. Termes de référence**

Les termes de référence de la mission (TdR), annexe 4, font partie intégrante de ce contrat.

**2. Facturation et paiement**

Le paiement est échu selon les dispositions de Art. 3.3.1 des conditions générales. La facture doit être soumise en bonne et due forme accompagnée des justificatifs suivants :

- L'attestation de réception des prestations signée par le chef de la mission
- Time sheet signée par le chef de la mission (les time sheets doivent refléter exactement l'activité du contractant)

Le projet s'engage à fournir une attestation d'exonération de TVA. Pour l'obtenir, le Bureau d'études fournira une facture pro forma sur le montant total en MAD et en Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA). L'ensemble des retenues seront appliquées conformément aux obligations légales marocaines.

Coopération allemande au développement  
Bureau de la GIZ au Maroc

29, Rue d'Alger  
10 001, Rabat, Maroc  
Adresse postale : BP 433, 10 020, Rabat R.P. Maroc  
T +212 537 20 45 17/18  
F +212 537 20 45 19  
E giz-maroc@giz.de  
I www.giz.de/maroc

Votre référence :  
Notre référence : 7000006202

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société :  
Bonn et Eschborn, Allemagne

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36  
53113 Bonn, Allemagne  
T +49 228 44 60-0  
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1 - 5  
65760 Eschborn, Allemagne  
T +49 61 96 79-0  
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de  
I www.giz.de

Tribunal d'instance (Amtsgericht)  
Bonn, Allemagne

N° d'immatriculation au registre du commerce :  
HRB 18384

Tribunal d'instance (Amtsgericht)  
Frankfurt-sur-le-Main, Allemagne

N° d'immatriculation au registre du commerce :  
HRB 12394

N° d'identification TVA : DE 113891176  
N° d'identification fiscale : 040 250 56973

Président du conseil de surveillance  
Niels Annen, Secrétaire d'État

Directoire  
Thorsten Schäfer-Gümbel  
(Président du directoire)  
Ingrid-Gabriela Hoven  
(Vice-présidente du directoire)  
Anna Sophie Herken

Commerzbank AG Frankfurt am Main  
BIC (SWIFT): COBADEFFXXX  
IBAN: DE45 5004 0000 0588 9555 00

## Conditions générales (conditions générales locales) relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour le compte de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH au Maroc

### 1. Règles générales applicables à la fourniture de prestations

#### 1.1. Droit applicable et juridiction compétente

Le droit applicable au contrat est le droit du Maroc. Les conditions générales d'affaires ou de paiement du contractant ne sont pas applicables. La juridiction compétente est celle du Tribunal de première instance à Rabat. La GIZ peut également assigner le contractant auprès du tribunal compétent pour le domicile et/ou le siège du contractant ou le lieu de résidence habituel du contractant.

#### 1.2 Forme

Sauf dispositions contraires des parties au contrat et à moins que des prescriptions légales ne prévoient une forme plus stricte, le contrat et les modifications ou avenants au contrat ainsi que toutes les communications importantes requièrent la forme écrite.

#### 1.3 Qualité des prestations

Les prestations à fournir doivent être conformes à l'état et aux règles reconnus de la science et de la technique de même qu'au cahier des charges. Elles doivent être d'une excellente qualité.

#### 1.4 Conditions d'ensemble et durabilité

##### 1.4.1 Respect de la législation

Lors de l'exécution de ses prestations, le contractant doit respecter toutes les dispositions légales, réglementaires et administratives pertinentes, y compris les prescriptions fiscales.

##### 1.4.2 Normes environnementales et sociales, droits humains

Le contractant réalise ses prestations dans le respect du droit environnemental national et international en vigueur, minimise les émissions de gaz à effet de serre et évite toute action susceptible d'accroître la vulnérabilité de la population et/ou des écosystèmes.

Le respect des droits humains, la protection de l'enfance, la prévention des actes de violence, d'exploitation et d'abus de quelque nature que ce soit, l'absence de toute discrimination, notamment fondée sur l'origine, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou le handicap, ainsi que la promotion de l'égalité de droits pour tous les genres doivent être garantis par le contractant lors de l'exécution de ses prestations conformément aux normes internationales et aux traités multilatéraux, notamment les accords internationaux relatifs aux droits humains.

Le contractant prend des mesures appropriées en vue de prévenir le harcèlement sexuel dans le cadre professionnel et s'abstient de toute incitation à la violence ou à la haine ainsi que de toute discrimination sans justification objective envers des personnes ou groupes de personnes.

##### 1.4.3 Normes en matière de travail

Dans le cadre de l'exécution du marché, le contractant est tenu de respecter les principes et droits fondamentaux au travail énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) du 18/06/1998 (liberté d'association, droit de négociation collective, élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession).

Le contractant est en particulier tenu, dans le cadre de l'exécution du marché, de respecter les directives par lesquelles les conventions fondamentales de l'OIT (conventions n° 29, n° 87, n° 98, n° 100, n° 105, n° 111, n° 138 et n° 182) ont été transposées dans le droit du Maroc. Si le Maroc n'a pas ratifié ou n'a pas transposé dans le droit national une ou plusieurs de ces normes fondamentales, le contractant doit respecter les directives du Maroc qui poursuivent la même finalité que les normes fondamentales de l'OIT.

##### 1.4.4 Prévention des résultats négatifs non intentionnels dans le cadre de l'exécution du contrat

Le contractant est tenu de fournir ses prestations en s'efforçant, par la mise en œuvre de mesures d'atténuation clairement imputables, d'éviter ou de minimiser les résultats négatifs non intentionnels sur l'environnement, la protection du climat, l'adaptation au changement climatique, les droits humains, les contextes fragiles ou marqués par les conflits et la violence, et l'égalité de genre. En parallèle, le contractant s'engage à exploiter au maximum les potentiels de promotion de l'égalité de genre.

##### 1.4.5 Conséquences en cas de manquements

Si le contractant manque à l'une des obligations mentionnées au point 1.4 et que la GIZ résilie le contrat pour cette raison, la résiliation sera imputable au contractant.

#### 1.5 Intégrité

##### 1.5.1 Conflit d'intérêts

Le contractant s'interdit d'entrer dans tout conflit d'intérêts en rapport avec le contrat. Un conflit d'intérêts peut notamment résulter d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou d'attaches nationales, de relations familiales ou amicales ou d'autres liens ou intérêts. Le contractant s'engage en particulier :

- à ne pas accepter de la part de tiers de rémunération supplémentaire en rapport avec le marché ;
- sauf accord préalable de la GIZ, à ne pas accepter, pendant la durée du contrat, d'autres missions susceptibles de le mettre en situation de conflit d'intérêts en raison de la nature même de la mission ou de ses liens personnels ou professionnels avec un tiers ;
- sauf autorisation écrite préalable avec signature de la GIZ, à ne pas conclure de contrats en lien avec le marché avec

des personnes physiques ou morales avec lesquelles il entretient des relations personnelles ou professionnelles.

Le contractant s'engage à informer sans délai la GIZ de tout élément constituant un conflit d'intérêts ou susceptible d'engendrer un conflit d'intérêts et à convenir avec elle de ce qu'il y a lieu de faire. Si les parties ne peuvent se mettre d'accord et que la GIZ résilie le contrat, cette résiliation sera imputable au contractant.

### 1.5.2 Code d'intégrité

Le contractant s'interdit, que ce soit de manière directe ou par le biais de tiers, d'offrir, de consentir, d'accepter ou de chercher à obtenir, pour lui-même ou pour des tiers, des présents ou des avantages dans le cadre de l'attribution et/ou de l'exécution du contrat. Cette disposition s'applique également aux primes de célérité.

Le contractant s'interdit de passer avec une ou plusieurs autres entreprises des ententes entravant la concurrence.

Toute forme de corruption est à proscrire. Le contractant s'engage à prendre des mesures appropriées et adaptées en vue de prévenir et de lutter contre la corruption. Il est tenu, en outre, de signaler sans délai au système de signalement de la GIZ les cas confirmés ainsi que les cas fortement suspects de corruption et/ou de délits d'atteinte aux biens, tels que la fraude, le détournement frauduleux ou l'abus de confiance, en rapport avec l'exécution du marché. Le système de signalement est accessible via le [portail de signalement](#), le-la conseiller-ère en matière d'intégrité de la GIZ via [integrity-mailbox@giz.de](mailto:integrity-mailbox@giz.de), ou le médiateur externe via [ombudsmann@ra-js.de](mailto:ombudsmann@ra-js.de) => [www.giz.de/en](http://www.giz.de/en) • [About GIZ](#) • [Compliance](#) • [Whistleblowing](#).

### 1.5.3 Conséquences en cas de manquements

Si le contractant passe outre l'une des interdictions ou obligations citées au point 1.5 et que la GIZ résilie le contrat pour cette raison, la résiliation sera imputable au contractant. Dans le cas de violation d'une des obligations résultant des dispositions stipulées au point 1.5, la GIZ peut, dans la mesure où cela est approprié, exclure le contractant pour une durée déterminée d'appels d'offres futurs.

### 1.6 Confidentialité

Le contractant est tenu de garder confidentielles, pendant et après la durée du contrat, toutes les données et autres informations en rapport avec le marché (documents qui lui ont été transmis ou informations échangées avec lui, par exemple), dont lui et ses collaborateurs-rices auront eu connaissance lors de l'exécution du marché. Cette disposition s'applique également lorsque ces documents ou informations n'ont pas été expressément signalés comme secrets ou confidentiels.

Le contractant n'est pas autorisé à divulguer à des tiers des documents et résultats de travail de quelque nature que ce soit, en particulier des rapports, à moins que la GIZ ne lui ait préalablement signifié son accord par écrit. Le commettant/client de la GIZ fait également partie des tiers au sens de la présente disposition. Le contractant ne doit pas non plus utiliser ces données et informations à des fins personnelles.

### 1.7 Autorisation de publication par la GIZ

Toute publication sur l'activité du contractant dans le cadre du projet requiert l'autorisation préalable de la GIZ sous forme

écrite avec signature. Une description succincte du marché et du cadre d'activité du contractant à des fins de relations publiques n'est cependant pas soumise à cette procédure d'autorisation préalable. La description succincte consiste à indiquer l'objet du marché et ses principaux résultats. Le contractant doit, dans tous les cas, exprimer sous une forme appropriée qu'il effectue sa mission pour le compte de la GIZ et mentionner le commettant/client de la GIZ et, le cas échéant, d'autres financeurs.

### 1.8 Prise en compte de la charte graphique de la GIZ

Lors de la conception de matériels relatifs au marché destinés à des tiers (p. ex. cartes de visite, papiers à en-tête, courriels, publications, présentations), il y a lieu de tenir compte des instructions de la GIZ. La conception doit, en outre, faire l'objet d'une concertation avec la GIZ et l'institution partenaire responsable.

### 1.9. Droits de jouissance/documents sur les résultats de la mission

#### 1.9.1 Principe

Sauf stipulation contraire dans les documents contractuels, le contractant concède à la GIZ l'intégralité des droits transférables de protection et de propriété sur ses résultats de travail. Si les résultats de travail sont protégés par des droits d'auteur ou par d'autres droits de protection non transférables, le contractant concède à la GIZ un droit d'usage irrévocable et exclusif, illimité quant à la durée, au contenu et au lieu, sur l'ensemble des résultats de travail ; ce droit d'usage inclut une exploitation commerciale, même hors du cadre de l'action concernée. En outre, l'auteur renonce expressément à son droit à la mention de son nom.

#### 1.9.2 Résultats de travail

Les résultats de travail mentionnés au point 1.9.1 comprennent tous les biens corporels et incorporels créés ou acquis dans le contexte de l'exécution du contrat, en particulier les études, avant-projets, matériels de documentation, articles, informations, illustrations, dessins et croquis, calculs, plans, photographies, matériels, films négatifs, fichiers image et autres représentations figuratives. Les résultats de travail comprennent également les programmes informatiques que le contractant élabore, adapte, acquiert ou met à disposition dans le cadre de l'exécution du contrat.

#### 1.9.3 Portée des droits d'usage

Les droits d'usage concédés à la GIZ comprennent un droit d'exploitation des résultats de travail, illimité quant à la durée, au contenu et au lieu. La GIZ est en outre autorisée à transférer à des tiers les droits d'usage qui lui ont été concédés ou à concéder à des tiers des droits d'usage simples.

#### 1.9.4 Absence de droit de tiers

Le contractant garantit que les résultats de travail sont exempts de droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de tiers susceptibles de restreindre l'exploitation telle qu'elle est décrite au point 1.9.3. Le contractant libère la GIZ de toute prétention que des tiers pourraient faire valoir du fait de l'octroi ou de l'exercice des droits d'usage visés au point 3.1, et l'indemnise de tous les frais engagés pour la défense de ces droits.

#### 1.9.5 Indemnisation

La rémunération contractuelle convenue couvre également la concession des droits d'usage.

### 1.10 Protection des données

Dans le cadre du marché, la GIZ traite les données à caractère personnel uniquement dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne et d'autres dispositions applicables en matière de protection des données. Ces données sont enregistrées et traitées par la GIZ dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution du contrat. Le contractant a le droit de consulter, effacer ou rectifier ces données et peut s'adresser à la GIZ (datenschutzbeauftragter@giz.de) ou aux autorités publiques compétentes pour faire respecter ses droits.

Le contractant respecte les dispositions applicables en matière de protection des données et exige leur respect de la part de ses collaborateurs.

Le contractant garantit que les données transmises à la GIZ sont traitées de manière conforme aux directives en vigueur en matière de protection des données et qu'elles sont libres de droits de tiers susceptibles de s'opposer à l'utilisation de ces données dans le cadre du contrat. Le contractant libère la GIZ de toute réclamation pour violation des règles relatives à la protection des données et lui rembourse tous les frais occasionnés dans ce contexte par des mesures de défense juridique ou du fait de sanctions imposées par des organismes publics.

Dans la mesure où le droit applicable en matière de protection des données contient des principes spécifiques s'appliquant obligatoirement à la fourniture des prestations (p. ex. le respect de la mise en œuvre d'exigences techniques destinées à assurer la protection des données dès la conception technique et par défaut), le contractant accordera une importance particulière à la mise en œuvre pratique de ces principes.

Dans la mesure où le contractant traite pour la GIZ des données à caractère personnel au sens de l'art. 28 du RGPD, ce traitement s'effectue sur la base d'un accord *ad hoc*.

### 1.11 Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques, ni de manière directe ni de manière indirecte.

Le contractant n'est autorisé, dans le cadre de l'exécution du contrat, à nouer et/ou à entretenir des relations contractuelles ou des relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations.

Il respecte en outre, dans le cadre de l'exécution du contrat, les embargos et autres restrictions commerciales imposées par les Nations unies, l'Union européenne ou la République fédérale d'Allemagne.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute inscription du contractant, d'un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés et/ou de son personnel sur une liste de sanctions des Nations unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de la violation de l'une des dispositions du présent point 1.11. Les droits de la GIZ stipulés aux points 5 et 6 restent inchangés.

### 1.12 Respect des accords concernant le projet

Le contractant s'engage à respecter les accords de droit international conclus entre la République fédérale d'Allemagne et le pays d'intervention ainsi que, le cas échéant, la convention d'exécution signée pour le projet entre la structure de mise en œuvre du projet et la GIZ.

## 2. Fourniture de prestations par le contractant

### 2.1 Déploiement d'expert-e-s

Le contractant garantit que lui-même et, le cas échéant, les expert-e-s qu'il met en place possèdent les qualifications personnelles et professionnelles requises pour mener à bien les tâches qui leur incombent.

Le contractant s'assure que les expert-e-s auquel-le-s il fait appel respectent les dispositions pertinentes du contrat.

### 2.2 Mesures de protection, état de santé requis et assurances nécessaires

Il incombe au contractant de s'assurer que lui-même et les expert-e-s auquel-le-s il fait appel ont l'état de santé requis pour le pays d'intervention. Il doit notamment veiller à ce que les vaccinations nécessaires soient effectuées. Il doit contracter les assurances nécessaires avec une couverture suffisante (en particulier les assurances maladie, accident et rapatriement). À la demande de la GIZ, le contractant doit apporter la preuve qu'il a respecté ses obligations en la matière.

Toute responsabilité de la GIZ au titre des dommages matériels, de la maladie, des dommages corporels ou du décès du contractant ou de ses collaborateurs affecté-e-s au projet, ou des conséquences afférentes est exclue.

### 2.3 Coopération avec d'autres institutions

Le contractant et les expert-e-s qu'il déploie s'engagent à coopérer avec la représentation diplomatique allemande à l'étranger, avec les experts-e-s travaillant dans le pays d'intervention et avec les représentant-e-s de la République fédérale d'Allemagne en mission dans le pays d'intervention, de même qu'avec les représentant-e-s et expert-e-s d'organisations multilatérales ou autres, dans la mesure où cela présente un intérêt pour l'exécution des prestations.

### 2.4 Force majeure

Un cas dit de « force majeure » est un événement inéluctable (catastrophe naturelle, apparition de maladies ou d'épidémies, troubles civils graves, guerre ou actes de terrorisme, par exemple), qui est imprévisible malgré le discernement et l'expérience, qui ne peut être empêché ou neutralisé en déployant des moyens économiquement acceptables et la plus grande diligence et qui empêche une des parties d'exécuter les prestations contractuelles. Dans la mesure où un événement provient de la sphère de l'une des parties, il ne constitue pas un cas de force majeure.

A-124

En cas de force majeure, les obligations contractuelles, dans la mesure où elles sont affectées par l'événement concerné, sont suspendues aussi longtemps que persiste l'impossibilité d'exécution due à cette situation, à condition que l'une des parties en informe l'autre sans retard fautif après la survenance de la force majeure. Dans ce cas, le contractant est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire autant que possible les frais causés par la force majeure et de les documenter.

Si la fourniture des prestations est définitivement impossible pour cause de force majeure ou si l'événement de force majeure dure plus de trois mois, les deux parties contractantes ont le droit de résilier le contrat sans autre préavis. Le droit de la GIZ à résilier le contrat en vertu du point 10 n'en est pas affecté.

En cas d'interruption ou de résiliation pour cause de force majeure, les prestations fournies ainsi que tous les frais prouvés, nécessaires et inévitables du contractant sont à facturer aux prix du contrat. La GIZ peut refuser de rembourser les frais conformément à la présente disposition si le contractant prouve ou documente ses dépenses et les mesures qu'il a prises pour les réduire de manière insuffisante ou s'il tarde à le faire sans motif valable. Le remboursement des frais engagés après deux mois à compter du début de l'interruption est exclu.

Si, avec l'accord de la GIZ, l'activité est poursuivie dans un lieu autre que le lieu d'intervention pour cause de force majeure, le taux d'honoraires convenu par contrat continue d'être payé. Les autres postes de rémunération continuent d'être payés à hauteur du montant convenu au contrat pendant trois mois maximum dans la mesure où les coûts ne sont pas évités ou ne sont pas évitables ou que les ressources ne sont pas utilisées à d'autres fins.

## 2.5 Obligations de rapports et d'information

### 2.5.1 Obligation de rapports

Le contractant soumet dans les délais à la GIZ les rapports dont la nature et la périodicité de remise sont précisés dans les documents contractuels, et ce dans la langue, la forme et au format prescrits. Sauf stipulation contraire du contrat, le contractant rédige les rapports en anglais et les envoie à la GIZ par voie électronique (dans un format compatible avec MS Word et au format PDF).

Les frais afférents à la rédaction des rapports doivent être intégrés aux tarifs d'honoraires des experts ; ils ne sont pas remboursés séparément.

### 2.5.2 Obligation pour le contractant d'informer la GIZ de l'avancement du marché

La GIZ peut à tout moment vérifier l'état d'avancement et les résultats de l'exécution du marché, ce qui inclut la comptabilité afférente au projet et les comptes spéciaux ouverts pour le projet. Le contractant est tenu de mettre à sa disposition les documents nécessaires et de lui communiquer les renseignements requis. À la demande de la GIZ, le contractant doit renseigner d'autres entités ou des personnes ou organisations mandatées par la GIZ et permettre les contrôles demandés. Dans le cas d'un tel contrôle, le contractant s'engage à coopérer de façon adéquate.

<sup>1</sup> [https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-](https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en#sanctions)

## 2.7 Conservation de documents se rapportant au marché

Les documents et résultats de travail, y compris les documents financiers, se rapportant au marché doivent être conservés par le contractant pendant dix ans après réception du rapport final et/ou de l'ouvrage, et être remis à la GIZ pour consultation si celle-ci le demande.

## 2.8 Achats de matériels et équipements

Pour les achats de matériels et équipements stipulés au contrat, le contractant doit joindre, en plus des justificatifs requis en vertu du point 3.2.1, une attestation de remise des matériels et équipements au bénéficiaire désigné dans le contrat.

Le contractant ne peut passer de marchés de fournitures qu'à des fournisseurs spécialisés, fiables et compétents, en observant les règles de la concurrence et en tenant compte des impératifs de rentabilité économique. Il doit également s'assurer du respect des critères de transparence, d'égalité de traitement et de qualification des soumissionnaires. En règle générale, trois offres comparables doivent être sollicitées. Le contractant doit respecter les « Règles de la GIZ relatives à la remise au partenaire des biens d'équipement et à leur inventaire » : [www.giz.de/en](http://www.giz.de/en) -> [Doing business with GIZ -> Procurement and financing – GIZ as a public contracting authority -> Contracts for services and construction as well as development partnerships: Contract management, invoicing and accounting procedures](#) et ici sous Annexes : [Procurement of materials and equipment](#).

### 2.8.1. Lutte contre le financement du terrorisme et respect des embargos

Le contractant ne met à la disposition de tiers figurant sur une liste de sanctions des Nations unies et/ou de l'Union européenne aucun moyen financier ni d'autres ressources économiques, ni de manière directe ni de manière indirecte. Dans le cadre de l'exécution du contrat, le contractant n'est autorisé à nouer et/ou à entretenir des relations contractuelles ou des relations d'affaires qu'avec des tiers fiables qui ne sont pas frappés d'une interdiction légale de nouer de telles relations. La GIZ souligne expressément que ses contractants, et leurs propres fournisseurs, sont tous tenus, dans le cadre de l'exécution du contrat, d'observer et de respecter l'ensemble des embargos et autres restrictions commerciales imposés par les Nations unies, l'UE et la République fédérale d'Allemagne. Cela vaut notamment pour les sanctions actuelles de l'UE contre la Russie, la Biélorussie, la Crimée et les régions concernées de l'est de l'Ukraine<sup>1</sup>. En conséquence, le contractant a l'obligation contractuelle de ne livrer que des marchandises qui ne tombent pas sous le coup de ces sanctions. En outre, le contractant est tenu d'apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de toute inscription du contractant, d'un membre de ses organes de direction, de ses organes d'administration, de ses associés et/ou de son personnel sur une liste de sanctions des Nations

[adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine\\_en#sanctions](#)

A. Kij

unies ou de l'Union européenne. La même disposition s'applique lorsque le contractant prend connaissance d'un événement conduisant à l'inscription sur une telle liste.

Le contractant informe la GIZ immédiatement et de sa propre initiative de la violation de l'une des dispositions du présent point.

### **2.8.2. Garantie du respect de embargos et autres restrictions commerciales en vigueur**

Avant la conclusion éventuelle d'un contrat, la GIZ se réserve le droit de vérifier l'origine ou la provenance des marchandises qui lui sont proposées. Cette vérification vise à garantir le respect des embargos et d'autres restrictions commerciales en vigueur conformément au devoir de diligence de la GIZ. Cela concerne notamment les sanctions de l'UE actuellement en vigueur à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie, de la Crimée et des territoires concernés de l'est de l'Ukraine2 (et en premier lieu les règlements (UE) n° 833/2014 et 765/2006). En soumettant son offre, le soumissionnaire s'engage vis-à-vis de la GIZ, dans le cas où le marché est susceptible de lui être attribué – à apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Cela comprend notamment l'obligation de remplir, à la demande de la GIZ, une « déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées » et/ou de mettre à disposition les garanties d'origine exigées par la GIZ. Si le soumissionnaire ne remplit pas cette obligation ou ne la satisfait pas dans un délai raisonnable, son offre est rejetée. L'attribution du marché ne peut avoir lieu qu'à l'issue de la vérification de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées. Si cette vérification révèle des indices ou des faits empêchant l'attribution du marché au soumissionnaire, la GIZ en informe immédiatement ce dernier. En outre, dans ce cas, la GIZ se réserve le droit d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant dans le classement du concours sous-jacent

## **3. Rémunération et décomptes**

### **3.1 Principes et éléments de la rémunération**

Le prix indiqué dans le contrat représente le montant maximal exigible ; les coûts dépassant ce montant ne sont pas remboursés.

En plus du prix convenu au contrat, le contractant peut, le cas échéant, facturer la TVA au taux légal applicable.

La rémunération porte sur les postes de rémunération convenus dans le contrat. Les montants convenus correspondant à ces postes sont des montants maximaux.

Les rabais, escomptes, ristournes, allègements ou remboursements fiscaux de même que toutes les autres réductions de prix que le contractant parvient à obtenir, dans le cadre de l'exécution des prestations, sur des coûts remboursés par la GIZ doivent être mis à profit et répercutés sur la GIZ ou être défalqués du décompte.

#### **3.1.1. Taux des honoraires**

Les honoraires sont calculés sur la base de jours d'expert-e. Les jours d'expert-e sont des journées complètes durant lesquelles le contractant ou un-e ou plusieurs des expert-e-s auquel-le-s il fait appel réalisent des prestations pour la GIZ. Les journées uniquement consacrées aux voyages et déplacements ne constituent pas des jours d'expert-e.

Si le contrat le prévoit, il est également possible, dans certains cas, de calculer les honoraires sur la base d'heures d'expert-e. Les décomptes ne peuvent pas être effectués sur la base d'autres unités.

Le taux des honoraires du contractant ou des expert-e-s auquel-le-s il fait appel couvre l'ensemble des charges de personnel, charges accessoires comprises, les frais de communication, les coûts afférents à la rédaction des rapports ainsi que tous les frais généraux, le bénéfice, les intérêts, les risques, etc.

#### **3.1.2 Frais de voyage et de mission**

##### **3.1.2.1 Frais de voyage par avion et autres frais de transport**

Les frais de voyage en avion ou par d'autres moyens de transport sont remboursés à hauteur des montants convenus dans le contrat, généralement sous forme forfaitaire, et exceptionnellement contre production de justificatifs.

##### **3.1.2.2 Indemnité journalière de subsistance**

L'indemnité journalière couvre les frais de subsistance supplémentaires exposés par le contractant et/ou ses expert-e-s lors d'une mission de plus d'une journée qui se déroule en dehors de leur lieu de résidence permanent et/ou de leur siège.

##### **3.1.2.3 Indemnité d'hébergement**

L'indemnité d'hébergement couvre les frais exposés par le contractant et/ou ses expert-e-s pour leur hébergement lors d'une mission se déroulant en dehors de leur lieu de résidence permanent et/ou de leur siège social, pour autant qu'un tel hébergement soit nécessaire.

Ces indemnités sont versées dans la mesure où l'hébergement est rendu nécessaire du fait du contrat. Les nuitées correspondantes doivent être notées séparément sur le justificatif du temps travaillé.

##### **3.1.2.4 Autres frais de voyage**

Les autres frais de voyage induits par le contrat sont remboursés à hauteur du nombre et des quantités convenus dans le contrat, généralement sur une base forfaitaire, dans des cas exceptionnels contre production de justificatifs.

#### **3.1.3 Autres frais**

##### **3.1.3.1 Sous-traitance**

Dans les cas de sous-traitance, les frais effectivement exposés sont remboursés sur présentation de justificatifs à hauteur des montants convenus dans le contrat.

##### **3.1.3.2 Poste de rémunération flexible**

Si un poste de rémunération flexible est prévu dans le contrat, le contractant peut, jusqu'à concurrence de ce poste de rémunération flexible, dépasser les quantités convenues au contrat en tenant compte des prix unitaires et des bases de facturation stipulés dans le contrat. Le poste de rémunération flexible ne comprend que les coûts encourus au titre des

A-124

postes de rémunération énumérés, pour autant qu'ils soient convenus au contrat.

Pour solliciter la rémunération flexible, il est nécessaire, avant que les frais concernés ne soient engagés, de recueillir l'accord sous forme écrite avec signature de la GIZ.

### **3.2 Conditions de paiement / facturation dans le cas de contrats de service**

#### **3.2.1 Établissement des factures**

En règle générale, les paiements ne sont effectués que sur présentation des justificatifs correspondants. Le contractant doit fournir l'original de tous les justificatifs demandés.

#### **3.2.2 Justificatifs du temps travaillé**

Le décompte des honoraires, des frais occasionnés par le contrat dans le pays d'intervention ainsi que des éventuelles indemnités journalières et d'hébergement en lien avec le contrat est effectué sur la base d'un justificatif du temps travaillé sur lequel le contractant reporte les jours d'expert-e effectués.

#### **3.2.3. Décompte final et paiement pour solde de tout compte**

Le contractant est tenu de soumettre sa facture finale immédiatement, en tout état de cause six semaines au plus tard après expiration de la durée d'intervention convenue dans le contrat. La facture finale peut, après achèvement des prestations, être présentée avant la fin convenue du contrat. Elle doit inclure toutes les sommes exigibles par le contractant, être vérifiable et contenir toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis). Le paiement pour solde de tout compte intervient après remise d'une facture finale en bonne et due forme et après l'exécution par le contractant de l'ensemble des obligations lui incombant en vertu du contrat.

Les montants qui ont été payés en trop par la GIZ lui sont remboursés par le contractant dès facturation.

Si une avance a été versée et si, malgré une relance de la GIZ, le contractant ne présente pas sa facture finale dans un délai de 15 jours, il devra procéder au remboursement de l'avance.

### **3.3 Conditions de paiement / facturation dans le cas de contrats relatifs à la fourniture d'ouvrages**

Dans le cas de contrats relatifs à la fourniture d'ouvrages, les dispositions prévues au point 3.2 s'appliquent dans les conditions suivantes :

#### **3.3.1 Droit à rémunération**

La facture finale doit être présentée immédiatement, en tout état de cause six semaines au plus tard après réception de l'ouvrage. Elle doit inclure toutes les sommes exigibles par le contractant, être vérifiable et contenir toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis).

Le paiement de la rémunération est échu après réception des prestations et après réception de la facture finale comportant toutes les mentions nécessaires (et accompagnée de tous les justificatifs requis). La GIZ effectue le règlement au plus tard 30 jours après la date d'échéance des créances dûment justifiées.

#### **3.3.2 Retenue de garantie**

Si le versement d'acomptes a été convenu dans le contrat, une retenue de 10 % sera prélevée sur les montants facturés (TVA comprise) conformément aux termes du contrat. La retenue de garantie ne sera pas versée dans un premier temps. Elle peut être remplacée par la constitution d'une sûreté. La retenue de garantie est libérée après réception de l'ensemble de la prestation.

#### **3.3.3 Réception**

La réception est effectuée sous forme écrite avec signature.

Les droits à garantie de la GIZ au titre de défauts apparents au moment de la réception restent intacts, même si la GIZ ne s'est pas réservé, lors de la réception, le droit de les invoquer.

## **4. Avenants au contrat**

Les parties au contrat peuvent convenir d'adaptations au contrat portant sur le contenu des prestations, leur durée d'exécution et la rémunération convenue.

Tous les changements qui exigent de modifier le cadre estimatif détaillé, le remplacement d'expert-e-s et toutes autres modifications essentielles du contrat sont convenus entre les parties par le biais d'un avenant au contrat sous forme écrite avec signature. Les changements exigeant de modifier le cadre estimatif détaillé concernent, par exemple, les modifications apportées à la durée d'exécution des prestations, l'élargissement du contenu des prestations, les ajustements des besoins en personnel et/ou les modifications de la rémunération.

## **5. Réparation, interruption et résiliation**

### **5.1 Réparation**

La GIZ peut exiger qu'il soit remédié à tout défaut constaté dans les prestations du contractant ; cette demande de réparation n'est pas une condition préalable à l'exercice d'autres droits.

### **5.2 Interruption**

La GIZ peut ordonner à tout moment une interruption totale ou partielle de l'activité, pour des raisons politiques, par exemple. Dans ce cas, le contractant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire ses coûts autant que possible.

Si l'interruption dure plus de trois mois, le contractant peut résilier le contrat.

En cas d'interruption ou de résiliation, les prestations effectivement exécutées jusqu'à ce moment-là ainsi que tous les frais nécessaires et prouvés engagés par le contractant jusqu'à la fin de l'interruption sont à facturer aux prix du contrat. Tout autre droit est nul et non avenue.

### **5.3 Résiliation**

La GIZ peut à tout moment, sans autre préavis et sans demande préalable de réparation des défauts, résilier le contrat dans sa totalité, pour certaines parties de prestations ou relativement à certains expert-e-s.

#### **5.3.1 Résiliation pour un motif non imputable au contractant**

Si la GIZ résilie le contrat pour un motif non imputable au contractant, ce dernier est en droit d'exiger la rémunération

convenue, déduction faite cependant des dépenses qu'il a ou aurait pu économiser ainsi que des sommes qu'il perçoit grâce à une autre affectation des ressources concernées ou qu'il omet délibérément de percevoir. Les honoraires, de même que les salaires et les coûts salariaux indirects, sont réputés pouvoir être économisés s'ils sont dus pour des périodes qui se situent au-delà de 60 jours à compter de la réception de l'avis de résiliation.

La charge de la preuve dans le cas d'exceptions incombe au contractant.

### **5.3.2 Résiliation pour un motif imputable au contractant**

Si la GIZ résilie le contrat pour un motif imputable au contractant, seules les prestations déjà fournies, dans la mesure où elles sont utilisables par la GIZ, sont rémunérées aux prix contractuels ou, sur la base des prix contractuels, au prorata des parties de prestations fournies par rapport à l'ensemble des prestations prévues au contrat. Les prestations non utilisables sont restituées au contractant à ses frais. Dans la mesure où la fourniture de services figure parmi les prestations contractuelles, les services prestés conformément au contrat jusqu'au moment de la résiliation sont considérés comme prestations utilisables. En aucun cas le contractant ne peut faire valoir de prétention excédant la somme contractuelle.

## **6. Responsabilité, pénalités contractuelles et retard**

### **6.1 Responsabilité**

Le contractant est responsable conformément aux dispositions légales. En outre, la GIZ est en droit de faire valoir des dommages occasionnés au bénéficiaire de la prestation du fait du non-respect de ses obligations contractuelles par le contractant.

### **6.2 Pénalités contractuelles**

En cas de violation d'une des obligations résultant des dispositions stipulées aux points 1.4.2 (Normes environnementales et sociales, droits humains), 1.4.3 (Normes en matière de travail) et 1.5 (Intégrité), le contractant est tenu de payer pour chaque manquement une pénalité d'un montant de 25 000 euros. Si l'avantage en nature procuré est supérieur à ce montant de 25 000 euros, la pénalité dont le contractant est redevable s'élève au montant de l'avantage retiré. Cela n'affecte pas le droit de la GIZ de solliciter d'autres dommages-intérêts. La pénalité contractuelle sera cependant déduite de ces dommages-intérêts.

### **6.3 Retards dans la fourniture d'ouvrages**

Si, pour un ouvrage dont la fourniture a été convenue, le contractant ne respecte pas les échéances et délais convenus et ne fournit pas non plus l'ouvrage dans le délai de grâce que lui a fixé la GIZ, celle-ci est en droit, à compter de la date d'expiration du délai de grâce et pour chaque semaine entamée de dépassement de ce délai, d'exiger une pénalité de retard équivalant à 0,5 % du montant de la rémunération, jusqu'à concurrence toutefois d'un maximum de 8 % au total du montant de la rémunération.

## **7. Dispositions finales**

### **7.1 Interdiction de cession de droits par le contractant**

Le contractant ne peut céder de droits résultant du contrat qu'avec l'accord préalable de la GIZ, donné sous forme écrite avec signature.

### **7.2 Nullité partielle**

Si une des dispositions du contrat est frappée de nullité ou s'avère irréalisable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions, qui restent inchangées. La clause invalide ou irréalisable sera remplacée par la disposition valide et réalisable dont les effets se rapprochent le plus du but économique poursuivi par les parties au contrat avec la clause frappée de nullité ou devenue irréalisable. Cette disposition s'applique *mutatis mutandis* si le contrat présente des lacunes.

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés  
– Appel d'offres public**



Numéro d'appel d'offres : 7000006202

**Sommaire**

Numéro d'appel d'offres : 7000006202.....	1
Rubrique réservée aux personnes morales.....	1
Performance économique et financière.....	2
Performance technique.....	2
Récapitulatif des projets de référence.....	3
Déclaration d'intégrité.....	4
Primauté des règles propres de la GIZ.....	5

**Je déclare / Nous déclarons par la présente :**

**Rubrique réservée aux personnes morales**

<b>N° de registre du commerce / autre numéro d'enregistrement de l'entreprise :</b>	
<b>Juridiction / autorité compétente</b>	
<b>Un·e expert·e proposé·e est ou a été lié·e à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ou à l'une des organisations dont elle est issue par un contrat de travail (stage y compris). Un·e expert·e proposé·e travaille ou a travaillé comme expert·e intégré·e placé·e par le Centre pour la migration internationale et le développement (CIM). Un·e expert·e proposé·e travaille ou a travaillé comme assistant·e technique détaché·e sur la base de la loi allemande relative aux AT.</b>	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, en tant que _____ sur la période _____ <input type="checkbox"/> OUI, retraité·e de la GIZ <input type="checkbox"/> OUI, collaborateur·rice mis·e en disponibilité
<b>Un·e expert·e proposé·e ou une entreprise avec laquelle l'expert·e est en relation a conseillé la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en amont de la présente procédure de passation ou a participé d'une autre façon à la préparation de cette procédure.</b>	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI, de la manière suivante :

**Déclaration d'éligibilité pour les passations de marchés  
– Appel d'offres public****Performance économique et financière****Chiffres clés de l'entreprise**

Votre chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble de l'entreprise au cours des trois derniers exercices clos atteint-il en moyenne **1 500 000,00 MAD** net ?

- oui  
 non

Le nombre d'employé·e·s au 31 décembre de l'année précédente atteint-il au moins **6 personnes** ?

- oui  
 non

**Performance technique**

*L'aptitude technique doit être démontrée sur la base d'un maximum de 10 projets de référence. Veuillez reporter dans le tableau « Récapitulatif des projets de référence » les indications pertinentes relatives aux trois dernières années conformément aux critères requis. Les candidats ne répondant pas à ces critères minimaux seront considérés comme non aptes et écartés des étapes suivantes de la procédure.*

**Conditions minimales requises relativement aux références**

L'évaluation de l'aptitude est effectuée uniquement sur la base de projets de référence d'un volume minimum de **600 000,00 MAD**.

Au moins **3 projets** de référence dans le domaine du **Santé et prévoyance sociale** et au moins **2** projets de référence au **Maroc** au cours des 3 dernières années.

**Nous déclarons par la présente :**

**La condition minimale concernant les projets de référence dans le domaine demandé est remplie.**

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n°                      du tableau.

**La condition minimale concernant les projets de référence dans la région demandée est remplie.**

Voir les projets de référence à la ou aux ligne(s) n°                      du tableau.



**Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés  
d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure  
de l'UE – Appel d'offres public**

**Récapitulatif des projets de référence** (indiquer uniquement des projets de référence dont le volume minimum correspond aux « Conditions minimales requises relativement aux références »)

N°	Intitulé du projet	Committant	Période	Montant du marché en MAD	Pays	Région / pays	Expérience technique	Financement par l'APD <sup>1</sup> (oui/non)	Description du projet (brève présentation du contenu de l'action)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

<sup>1</sup> Indiquer « oui » pour l'APD (aide publique au développement) lorsque le projet de référence a été financé à **au moins 50 %** par des fonds issus de l'APD.

## Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public

### Déclaration d'intégrité

#### § 1 Déclarations de la GIZ

En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ aide le gouvernement fédéral allemand à concrétiser ses objectifs en matière de coopération internationale pour le développement durable et œuvre aussi au niveau mondial dans le domaine de l'éducation internationale. Guidée par sa vision du développement durable, la GIZ tient compte d'aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques dans toutes ses actions. Dans ce contexte, les principes d'intégrité, de participation, de transparence et de responsabilité sont pour l'entreprise les piliers essentiels d'une prévention efficace de la corruption.

La GIZ conçoit l'intégrité comme un processus vivant et en constante évolution. Allant au-delà de la lutte anti-corruption, ce processus englobe l'ancrage au sein de l'entreprise de normes, valeurs et directives, par exemple en matière de défense de l'environnement et de protection des droits humains. Le code d'intégrité de la GIZ énonce des règles de conduite claires pour les collaborateurs de l'entreprise. Leur action doit être guidée par des principes tels que l'égalité de traitement, le respect des contrats et le respect des lois, la transparence, la loyauté, la confidentialité et le travail en partenariat. Le respect de ces règles est surveillé par le comité de conformité, le conseiller en matière d'intégrité et le médiateur externe.

Si la GIZ a connaissance de comportements passibles de sanctions pénales en Allemagne et/ou à l'étranger de la part de ses collaborateurs ou d'un soumissionnaire, candidat, contractant ou sous-traitant ou si elle a des soupçons concrets à ce sujet, elle ouvrira une enquête interne et en référera au Parquet si les soupçons se confirment.

Les partenaires commerciaux, partenaires de projet, groupes cibles et le public intéressé sont invités à participer à l'élucidation de faits présumés de corruption. En cas de soupçons fondés relatifs à une violation du code d'intégrité, ils peuvent contacter le conseiller en matière d'intégrité de la GIZ ou le médiateur externe de la GIZ. Ils sont tenus d'observer la plus stricte discrétion et peuvent aussi être contactés en amont si certains points demandent des éclaircissements.

- Conseillers en matière d'intégrité de la GIZ :  
*Madame Carola Faller (Eschborn), tél. : +49 6196 79-3529 et*  
*Monsieur Hans-Joachim Gante (Bonn), tél. : +49 228 4460-1557*  
E-mail : [integrity-mailbox@giz.de](mailto:integrity-mailbox@giz.de)
- Médiateur externe de la GIZ,  
*M<sup>e</sup> Edgar Joussen, avocat, tél. : +49 30 315 18 7-0*  
E-mail : [ombudsmann@ra-js.de](mailto:ombudsmann@ra-js.de)  
[www.giz.de/ombudsmann](http://www.giz.de/ombudsmann)

L'entreprise est également soumise aux dispositions du code de bonne gouvernance de l'État fédéral pour les entreprises publiques et observe ses recommandations en matière de transparence. La GIZ publie chaque année sur son site Internet un rapport sur la gouvernance de l'entreprise, dans lequel elle divulgue entre autres les rémunérations des membres du directoire. En ce qui concerne les achats, la GIZ, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, respecte scrupuleusement les prescriptions du droit des marchés publics en donnant la priorité aux appels d'offres publics et en veillant à une stricte séparation des opérations de planification, d'attribution des marchés et de décompte.



## **Déclaration d'aptitude pour les passations de marchés d'un montant inférieur ou égal aux seuils de procédure de l'UE – Appel d'offres public**

La GIZ est en outre régulièrement soumise à un contrôle à la fois interne et externe. En sa qualité d'entreprise fédérale, la GIZ est contrôlée par la Cour fédérale des comptes.

### **§ 2 Déclarations du contractant**

Le contractant déclare connaître et observer le système de valeurs et d'intégrité de la GIZ décrit plus haut. Il est tenu en particulier de respecter, dès la phase de préparation d'un contrat, les principes d'intégrité énoncés dans les Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (points 1.4, 1.5 et 1.11).

Le contractant, dans la mesure où il s'agit d'une personne morale, prendra des mesures organisationnelles afin d'instruire ses employé·e·s et ses sous-traitants des principes d'intégrité de la GIZ conformément aux points 2.1.4 et 2.4.2.1 des Conditions générales, et s'emploiera à promouvoir et contrôler le respect de ces principes. Le contractant informera ses employé·e·s et sous-traitants de ce que la GIZ a, en la personne de l'avocat M<sup>e</sup> Edgar Jousen, mandaté pour le traitement confidentiel de cas suspects un médiateur externe qui garantit le plus strict anonymat aux personnes susceptibles d'apporter des indications utiles, en particulier sur des faits présumés de corruption.


Le contractant déclare qu'il s'abstiendra, dans le cadre de l'exécution du contrat, de passer des marchés de sous-traitance avec des personnes et entités de fiabilité douteuse.

Le contractant s'abstiendra, dans le cadre d'une procédure d'adjudication en cours, d'entrer en contact avec des personnes extérieures à l'entité de la GIZ chargée de la gestion des contrats qui sont impliquées dans cette même procédure. Le contractant sollicitera les renseignements dont il a besoin concernant la procédure d'adjudication en cours exclusivement par écrit auprès de l'unité organisationnelle compétente au sein de la GIZ, la division Achats et contrats, qui coordonne également les réponses à donner aux questions d'ordre technique. Le contractant est parfaitement conscient qu'il risque sinon d'être exclu de la compétition.

### **Primauté des règles propres de la GIZ**

Nous nous engageons à reconnaître la primauté de toutes les clauses qui seront introduites dans la procédure de passation avec les documents du marché par le pouvoir adjudicateur (GIZ) et déclarons qu'hormis les contenus de l'offre soumise, aucun autre contenu provenant, par exemple, de contrats préliminaires ou d'autres documents, et plus particulièrement de nos propres conditions générales, ne sera intégré à l'offre.

**En envoyant ce document via la place virtuelle de passation des marchés de la GIZ, je certifie / nous certifions que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes.**



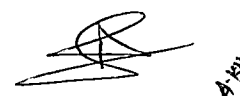
A. L. L.

**Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE**

CONFIDENTIAL

---

<b>Etude de mise en place de « Région Transfusionnelle Modèle »</b>	<b>Numéro du projet : G-012264-000</b>
0. Liste des sigles et abréviations .....	2
1. Contexte .....	3
2. Mission du contractant .....	5
3. Conception.....	10
4. Concept de ressources humaines.....	11
5. Consignes de calcul.....	18
6. Consignes relatives au format de l'offre .....	21



## 0. Liste des sigles et abréviations

Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
JE	jour(s) d'expert-e
TdR	Termes de référence
AMSD	Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés
SOF	Fonds Flexible de Consultation en Politique Structurelle et Réglementaire
SCG	Services du Chef de Gouvernement
CRTS	Centres Régionaux de Transfusion Sanguine
MSPS	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

## 1. Contexte

Le Fonds Flexible de Consultation en Politique Structurelle et Réglementaire (SOF) est mis en œuvre en étroite collaboration avec les Services du Chef de Gouvernement marocain (SCG) et particulièrement avec le pôle de veille stratégique et de coopération internationale. Le Fonds conseille les SCG et soutient d'autres partenaires dans la mise en œuvre de réformes administratives et sectorielles prioritaires ainsi que de processus de réforme sociale par le biais des projets à sélectionner conjointement. Un accent particulier est mis sur la promotion de la participation politique. Pour aider les partenaires à rendre leurs structures et processus administratifs plus efficaces, plus transparents et plus participatifs, ainsi que pour encourager la participation des citoyens, le Fonds utilise des solutions numériques. En intégrant des formats et des possibilités de participation de la société civile dans la mise en œuvre des projets, en collectant et en utilisant des données pour l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des réformes, le Fonds soutient l'élaboration des politiques basée sur des données probantes.

### Contexte spécifique

La création de l'Agence Marocaine du Sang et de ses Dérivés (AMSD) en 2022, régie par la Loi n°11-22, s'inscrit dans la vision Royale de renforcement de la souveraineté sanitaire et de l'accès universel aux soins. Cette initiative vise à moderniser et réorganiser le système national de transfusion sanguine, en alignement avec les Directives Royales et le Nouveau Modèle de Développement du pays. L'AMSD a pour mission principale de concevoir et mettre en œuvre un système intégré et innovant de gestion du sang et de ses dérivés, axé sur l'excellence opérationnelle, la recherche scientifique et la collaboration stratégique. Ses objectifs stratégiques incluent la garantie d'un accès équitable aux soins transfusionnels, l'autosuffisance nationale en produits sanguins, et l'assurance de la qualité et sécurité de ces produits selon les normes internationales.

Malgré cette avancée institutionnelle et dans la mesure d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale du sang et de ses dérivés, le secteur transfusionnel marocain nécessite un état des lieux structuré. L'AMSD a exprimé le besoin urgent d'un diagnostic exhaustif du secteur, qui servira de base factuelle à la planification stratégique et aux réformes à entreprendre. Dans cette optique, un appui par le Fonds SOF a été sollicité pour accompagner l'AMSD de manière agile et innovante. Ce projet d'accompagnement se concentrera sur six régions pilotes sélectionnées à savoir Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Souss-Massa, Marrakech-Safi, Fès-Meknès, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, correspondant aux villes marocaines hôtes de la Coupe du Monde 2030 (Casablanca, Rabat, Agadir, Marrakech, Fès et Tanger) afin de développer un modèle régional de transfusion sanguine. Le choix de ces 6 régions prioritaires (au lieu des 12 régions administratives du Royaume) permet de tirer parti des dynamiques d'investissement et de visibilité liées à la préparation du Mondial 2030, tout en assurant une représentativité géographique et démographique adéquate. Ce projet pilote ambitionne de construire un modèle « **Région Transfusionnelle** » répliquable et durable, garantissant à terme la disponibilité, la qualité et la traçabilité des produits sanguins labiles (PSL) sur l'ensemble du territoire national.

Parallèlement, le projet s'inscrit dans une démarche d'innovation et de théorie du changement soutenue par le Fonds SOF. Il combinera un diagnostic ciblé dans les régions pilotes, des cycles d'expérimentations pilotes pour tester des solutions innovantes, et une vision de changement systémique visant l'impact national à long terme. Ainsi, l'intervention pilote concilie le besoin immédiat d'état des lieux de l'AMSD avec l'exigence d'innovation et d'impact mesurable de la GIZ, tout en préparant la mise à échelle nationale du modèle testé.

## Objectif du projet

### Objectif général

Assurer à long terme une disponibilité sûre, équitable et prévisible des produits sanguins labiles et des dérivés stables du sang sur l'ensemble du Royaume du Maroc, en mettant en place un modèle pilote régional transfusionnel dans les 6 régions prioritaires sélectionnées. Ce modèle « Région Transfusionnelle » devra être répliquable à l'échelle nationale, contribuant ainsi aux objectifs stratégiques de l'AMSD en matière d'autosuffisance en sang, y compris ses dérivés, et de la sécurité transfusionnelle.

### Objectifs spécifiques

- **Disponibilité des PSL** : Atteindre au moins 7 jours de couverture en stock pour chaque type de produit sanguin labile dans les régions pilotes.
- **Performance logistique accrue** : Optimiser les délais de mise à disposition des produits sanguins ; objectif de délai de délivrance < 2h en milieu urbain et < 6h en milieu rural pour les urgences transfusionnelles.
- **Traçabilité renforcée** : Garantir qu'au moins 95% des unités de sang collectées sont tracées jusqu'au receveur final, via des systèmes d'information et de suivi performants.
- **Mobilisation des donneurs** : Enregistrer une hausse de 10 à 20% du nombre de dons réguliers de sang dans les régions concernées, grâce à des campagnes et initiatives de promotion du don innovantes.
- **Plasma fractionnable** : Mettre en place une chaîne, aux normes BPF, opérationnelle de collecte et de préparation du plasma à fractionner, en vue de développer l'autosuffisance en dérivés plasmatiques.
- **Gouvernance locale du sang** : Activer et dynamiser des comités transfusionnels dans les hôpitaux et/ou au niveau régional, pour renforcer la gouvernance et le suivi des activités transfusionnelles.

Ces objectifs spécifiques serviront d'indicateurs clés de performance du projet pilote. Ils seront régulièrement mesurés tout au long de l'étude et ajustés si nécessaire pour assurer l'atteinte de l'impact visé à long terme.

### Dispositif de pilotage du projet et parties prenantes :

La mise en œuvre de ce projet sera accompagnée par un dispositif de gouvernance assurant l'alignement stratégique et l'implication des parties prenantes à tous les niveaux :

- I. **Cellule de Pilotage Conjointe AMSD-SCG-GIZ** : Instance de supervision stratégique du projet, composée de représentants de l'AMSD (Direction générale, responsables de départements concernés), des SCG et de la GIZ (expert.e.s du Fonds SOF et de la GIZ). Cette cellule se réunira régulièrement pour examiner l'avancement, lever les obstacles éventuels et valider les livrables intermédiaires. Elle aura autorité pour apporter les ajustements nécessaires à l'orientation du projet.
- II. **Points focaux régionaux (Équipes régionales)** : Dans chaque région pilote, un point focal AMSD (ou du ministère de la Santé au niveau régional) sera désigné pour faciliter la mise en œuvre des activités. Ces points focaux, en lien avec les Directions Régionales de la Santé et les responsables des Centres Régionaux de Transfusion Sanguine (CRTS) locaux, aideront à la coordination logistique de l'enquête (prise de rendez-vous, accès aux sites, mobilisation des ressources locales). Ils participeront

aux restitutions régionales et feront remonter les préoccupations du terrain. Ils travailleront en étroite collaboration avec les équipes d'enquêteurs régionaux mobilisées.

- III. **Enquêteurs/Enquêteuses régionaux** : Du personnel opérationnel (agent.e.s de l'AMSD ou enquêteurs/enquêteuses contractuels) sera mobilisé temporairement dans chaque région pour administrer le questionnaire structuré et collecter les données de terrain. Ces enquêteurs/enquêteuses agiront sous la supervision technique des experts (notamment de l'expert.e Data pour l'aspect saisie/ODK, de l'expert.e transfusion pour la compréhension des questions techniques, etc.). Avant déploiement, ils/elles bénéficieront d'une formation approfondie sur l'outil de collecte et la méthodologie, assurée par l'équipe projet. Des séances de suivi en cours de collecte (briefings hebdomadaires) seront tenues pour assurer la qualité des données et ajuster le cas échéant. En fin de collecte, une séance de clôture/debriefing sera organisée avec eux afin de partager les résultats préliminaires et de tirer les leçons de l'expérience de terrain.
- IV. **Autres parties prenantes impliquées** : Le projet veillera à impliquer dès que nécessaire d'autres acteurs clés du système transfusionnel marocain. Il s'agit notamment du ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS) (qui encadre l'AMSD et dont les politiques de santé touchent la transfusion), des centres hospitaliers universitaires (CHU) et hôpitaux régionaux (principaux clients de produits sanguins), des associations de donneurs de sang actives dans les régions, ainsi que d'éventuels partenaires privés ou ONG intervenant dans le domaine. Ces acteurs seront invités aux ateliers régionaux et national, et consultés durant l'étude afin d'assurer que le modèle final bénéficie de leur adhésion et répond à leurs attentes.

## 2. Mission du contractant

Pour atteindre les objectifs fixés, le prestataire réalisera les missions principales suivantes (les étapes pourront être menées de manière partiellement chevauchante afin d'optimiser le calendrier de l'étude) :

**a. Préparation et cadrage du projet** : Élaboration d'un plan de travail détaillé et validation de la méthodologie avec la Cellule de Pilotage conjointe AMSD-GIZ. Cette étape inclut la revue documentaire initiale, l'affinage du Questionnaire Structuré (intégration des remarques des parties prenantes), et la définition des outils et protocoles d'enquête. Un rapport de démarrage sera produit, détaillant la méthodologie finale adoptée, l'échantillonnage si applicable, le calendrier des activités et la répartition des rôles au sein de l'équipe.

**b. Formation des enquêteurs/enquêteuses régionaux** : En collaboration avec l'AMSD, organisation d'une formation initiale à l'intention des équipes d'enquêteurs/enquêteuses locaux, désignés et sous la charge de l'AMSD. La formation portera sur le contenu du Questionnaire Structuré, l'usage des tablettes et de l'application numérique pour la collecte, les principes éthiques et de qualité des données, ainsi que les consignes logistiques (planification des visites de sites, coordination avec les responsables locaux, etc.). Un manuel de l'enquêteur/enquêtrice et un test pilote du questionnaire pourront être réalisés pour s'assurer de la compréhension et de la fiabilité de l'outil avant le déploiement complet.

**c. Collecte des données de terrain dans les 6 régions** : Déploiement de l'enquête structurée dans chaque région pilote. Sous la supervision des expert.e.s, les enquêteurs/enquêteuses

régionaux recueilleront l'ensemble des données auprès des structures transfusionnelles (entretiens avec les responsables de CRTS, visites des banques de sang hospitalières, collecte des données d'activité, etc.) et des principaux établissements de santé consommateurs de sang (services hospitaliers). Une attention particulière sera portée à la qualité des données et au respect des protocoles (assuré par le prestataire via des points réguliers et un suivi à distance des données transmises en temps réel). Cette phase terrain comprendra également des réunions de coordination pour faire le point sur l'avancement dans chaque région, résoudre les éventuels obstacles et garantir l'harmonisation de l'approche entre équipes.

L'outil principal de collecte d'informations pour le diagnostic sera un Questionnaire Structuré pour l'inventaire de la chaîne transfusionnelle. Ce questionnaire exhaustif a été élaboré par les soins de l'AMSD afin de recueillir de manière systématique les données quantitatives et qualitatives sur tous les maillons du système transfusionnel, au niveau régional et national. Il est organisé en plusieurs rubriques thématiques couvrant notamment :

- **Données socio-démographiques et sanitaires régionales** : informations générales sur la région (population, indicateurs socio-économiques, répartition urbaine/rurale, etc.) et sur l'offre de soins disponible (nombre d'hôpitaux publics, cliniques privées, lits, activités chirurgicales annuelles, services critiques tels que réanimation, maternité, etc.). Ces éléments de contexte permettent d'apprécier la demande potentielle en produits sanguins et les facteurs régionaux influençant la transfusion.
- **Infrastructure transfusionnelle régionale** : cartographie et description des structures de transfusion sanguine dans la région. Cela inclut le Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) (statut, capacité, organisation interne), les éventuelles antennes transfusionnelles (UTS) ou banques de sang hospitalières rattachées, ainsi que les dépôts de sang dans les établissements de santé. Sont documentés le fonctionnement de ces structures (horaires, continuité de service 24h/24), leurs ressources humaines (effectifs par catégorie), leurs équipements biomédicaux (chaînes de froid, automates de qualification biologique, véhicules de collecte mobile, etc.), leurs procédures de qualité, et la palette des services offerts (collecte de sang total, aphérèse, préparation des PSL, distribution, conseil transfusionnel, etc.).
- **Activités et performances transfusionnelles** : données sur les collectes de sang (nombre de collectes fixes et mobiles, volumes annuels collectés, taux de dons répétés, profil des donneurs), les besoins et consommations en produits sanguins (demandes des hôpitaux, taux de satisfaction des demandes, types de produits utilisés par service hospitalier), la qualification biologique des dons (tests pratiqués, techniques utilisées, conformité aux normes), la sécurité transfusionnelle (incidents transfusionnels, traçabilité des produits du donneur au receveur), et la gestion des stocks (stocks moyens, taux de rupture, mécanismes de redistribution inter-régions).
- **Aspects organisationnels, capacitaires (RH) et financiers** : structures de gouvernance en place (existence de comités transfusionnels régionaux, de réseaux de correspondants hospitaliers...), gestion des ressources humaines par l'expertise transfusion (formation du personnel, besoins en effectifs supplémentaires, ratio personnel/activité), intégration de l'approche genre et équité (participation des femmes au don de sang, accès des populations vulnérables aux transfusions, etc.), ainsi que le financement du système transfusionnel (budgets alloués, coûts opérationnels par unité de sang, etc.). Ces données serviront à identifier les contraintes institutionnelles et opportunités d'amélioration transversales.

Ce questionnaire structuré sera numérisé et déployé afin de faciliter la collecte de données sur le terrain. Les enquêteurs/enquêteuses dans chaque région utiliseront des tablettes ou smartphones pour saisir les réponses, ce qui garantit une collecte homogène, rapide et géolocalisée des informations. La numérisation permet également de contrôler la qualité des données en temps réel (contraintes de format, listes déroulantes prédéfinies, etc.) et de remonter instantanément les données vers une base centrale. Tout au long de l'étude, les données collectées seront agrégées et exploitées à travers des tableaux de bord interactifs sous Power BI, offrant une visualisation dynamique des indicateurs clés. Cette exploitation via Power BI permettra à l'équipe projet et à la cellule de pilotage de suivre l'avancement du diagnostic, de comparer les résultats entre régions, et d'alimenter les discussions lors des ateliers de travail avec des éléments chiffrés à jour. En phase finale, ces tableaux de bord contribueront également à la présentation des résultats et à la prise de décision éclairée pour la généralisation du modèle.

**d. Analyse des données et rapports diagnostiques régionaux :** Au fur et à mesure de la collecte, l'équipe procédera à l'analyse des données en s'appuyant sur l'expert.e en Data Analysis. Des tableaux de bord Power BI seront alimentés pour visualiser les résultats par région. Chaque expert.e sectoriel analysera les informations relatives à son domaine (ex. l'expert.e transfusion examinera les indicateurs de personnel (dimensionnement, compétences, gardes 24/7, besoins de formation), appuyé par l'expert.e Économie/Data pour la quantification et la visualisation et, le cas échéant, en coordination avec l'expert.e Genre pour l'équité au travail, etc.) et formulera un diagnostic thématique. Pour chaque région pilote, un rapport d'état des lieux régional sera rédigé, comprenant : un portrait de la région (contexte sanitaire et transfusionnel), les forces/faiblesses du système transfusionnel local, les besoins et écarts identifiés par rapport aux normes et objectifs nationaux, et des recommandations préliminaires d'amélioration. Ces rapports régionaux seront partagés avec les acteurs locaux pour validation des constats.

**e. Benchmarking international des systèmes transfusionnels :** En parallèle du diagnostic national, un benchmark international sera réalisé sous la responsabilité de l'expert.e en transfusion sanguine (en collaboration avec l'expert.e digital si le benchmark couvre la partie SI, et l'expert.e économie de la santé pour les modèles de financement). Il s'agira d'identifier des structures analogues à l'AMSD à l'étranger (agences nationales du sang, centres nationaux de transfusion en Europe, en Afrique ou ailleurs) et d'analyser leurs modèles organisationnels, leurs bonnes pratiques et innovations (par exemple : systèmes de collecte de sang de haute efficacité, mécanismes de fidélisation des donneurs, systèmes d'information intégrés, modèles de financements durable, partenariats avec le secteur privé, approches genre réussies, etc.). Ce benchmark combinera des recherches documentaires, des échanges avec ces organismes et s'appuiera sur les réseaux internationaux (Fédération Internationale des Organisations de Sang, OMS, etc.). Un rapport de benchmark sera produit, synthétisant les enseignements clés et formulant des pistes d'adaptation au contexte marocain

**g. Ateliers de travail et de consolidation :** Tout au long du projet, des sessions de travail seront tenues afin de valider les résultats intermédiaires et co-construire les recommandations. Après le diagnostic initial, un atelier de restitution sera organisé avec les parties prenantes locales pour discuter des constats et affiner les propositions d'amélioration régionales. De plus, à l'échelle nationale, des réunions de consolidation regrouperont l'AMSD, le ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS), les SCG, la GIZ et l'équipe d'expert.e.s afin de tirer les enseignements transversaux des six diagnostics régionaux. Ces ateliers nationaux permettront de valider les axes du modèle pilote (choix des interventions types, normes à mettre en place, etc.) avant la finalisation. Une approche genre et équité sera intégrée dans ces discussions pour s'assurer que les recommandations répondent bien aux besoins de tous

les segments de la population (par ex. accessibilité du don de sang pour les femmes, couverture des zones rurales enclavées...).

**h. Développement du « Modèle Région Transfusionnelle » pilote :** Sur la base de l'ensemble des résultats (diagnostics, retours d'expérience des pilotes PDSA, benchmark international, visites d'étude et ateliers), l'équipe élaborera un paquet complet du modèle régional transfusionnel. Celui-ci comprendra :

- i.* un cadre stratégique et opérationnel décrivant l'architecture d'une région transfusionnelle idéale (rôles des différents niveaux, flux de sang optimisés du donneur au receveur, mécanismes de coordination nationale-régionale, etc.) ;
- ii.* un plan de renforcement précisant les investissements requis (en RH, en équipement, en SI), les formations à déployer, les actions de sensibilisation nécessaires, et un calendrier de mise en œuvre progressive ;
- iii.* des outils et référentiels (procédures normalisées, indicateurs de performance, guide de mise en place de comités transfusionnels, modules de formation continue, stratégie de communication pour le don de sang, etc.) ;
- iv.* une analyse économique du modèle (coûts estimés, bénéfices attendus, options de financement durable, par exemple via la facturation des PSL ou le budget de l'assurance maladie) ;
- v.* un schéma de gouvernance clarifié pour la phase d'extension (rôles de l'AMSD central vs. Régional, mécanismes d'évaluation continue, etc.).

Ce modèle sera présenté à la Cellule de Pilotage et fera l'objet d'allers-retours pour validation.

**i. Rapport final et diffusion :** Rédaction d'un rapport final de synthèse couvrant l'ensemble de l'étude. Ce rapport intégrera les diagnostics régionaux, les recommandations consolidées pour le modèle pilote, le plan de déploiement national, ainsi qu'une feuille de route détaillée pour l'AMSD post-projet. Il inclura en annexe les rapports de benchmark international, etc... Une note de synthèse exécutive (4-6 pages, en français) sera également préparée pour diffusion auprès des décideurs de haut niveau. Enfin, une réunion de clôture (atelier national) sera organisée pour présenter les résultats finaux du projet aux parties prenantes nationales (MSPS, direction de l'AMSD, partenaires techniques et financiers, société civile...) et discuter des prochaines étapes pour la mise en œuvre des recommandations. Lors de cette clôture, les tableaux de bord Power BI pourront être utilisés pour illustrer les progrès accomplis et l'impact mesurable du projet.

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
Préparation et cadrage du projet	18 mai (réunion de cadrage et lancement du développement de l'outil digital) / AMSD / Bureau d'étude
Formation des enquêteurs régionaux	18 au 30 Mai 2026 (2 sessions de formation) / Lieu à définir / AMSD/GIZ
Collecte des données de terrain dans les 6 régions	30 mai au 15 juin 2026 / Enquête sur le terrain (durée d'accompagnement des

A. K. H.

	enquêteurs/enquêtrices cite de visite (8 semaines) / AMSD - Experts
Analyse des données et rapports diagnostiques régionaux	30 mai au 15 juin 2026 / A distance, visites des lieux et réunions de concertations / Experts, AMSD
Benchmarking international des systèmes transfusionnels	30 mai au 30 juin 2026 (07 jours) / Établissement de sang international / GIZ, AMSD
Ateliers de travail et de consolidation	15 juin 2026 y compris les résultats des visites / Atelier présentiel / GIZ, AMSD, Experts
Développement du « Modèle Région Transfusionnelle » pilote	30 juin 2026 / expert.e.s, GIZ, AMSD
Clôture de mission	30 novembre 2026

Durée de la mission : **du 18 Mai au 30 novembre 2026**

**Livrables attendus :**

Les principaux livrables à remettre dans le cadre de cette mission sont :

1. **Rapport de démarrage** : document décrivant la méthodologie détaillée approuvée, le chronogramme actualisé des activités, la composition de l'équipe et le plan de travail. Inclut le questionnaire finalisé et les guides d'entretien, ainsi que l'identification des risques potentiels et mesures d'atténuation.
2. **Outils de collecte et base de données** : Questionnaire Structuré final numérisé, prêt à l'emploi, avec le formulaire de collecte et le plan de gestion des données. Base de données consolidée (extraction brute et nettoyée) des résultats d'enquête dans les 6 régions, accompagnée d'une description des données et, le cas échéant, des scripts d'analyses.
3. **Rapports diagnostics régionaux** : six (6) rapports (ou fiches synthétiques) d'état des lieux, un par région pilote, couvrant les aspects démographiques, organisationnels, opérationnels, financiers et genre de la chaîne transfusionnelle régionale. Chaque rapport comprendra une analyse SWOT locale et des recommandations spécifiques pour la région.
4. **Rapport de benchmark international** : document détaillé présentant les résultats du benchmarking des agences/structures de transfusion à l'étranger (contexte des systèmes étudiés, comparaisons avec le Maroc, bonnes pratiques identifiées, innovations pertinentes, etc.), avec des recommandations sur les pratiques à adopter par l'AMSD.
5. **Rapports d'atelier** : comptes rendus synthétiques des principaux ateliers de restitution régionaux et réunions de consolidation nationale. Ces notes mettront en avant les points de consensus, les propositions additionnelles des parties prenantes et les décisions prises quant à l'orientation du modèle pilote.
6. **Document du Modèle « Région Transfusionnelle »** : livrable central du projet, il s'agit d'un document stratégique et opérationnel décrivant le modèle pilote de région

transfusionnelle. Il comprend les éléments mentionnés en mission h (cadre conceptuel, plan de renforcement, référentiels/outils, analyse économique, gouvernance de mise à l'échelle), ainsi qu'un « Volet capacitaire transfusionnel (RH) » détaillant :

- Cartographie des effectifs par région et ratios métier/activité ;
- Plan de renforcement des compétences (modules techniques et soft skills) et schéma de garde 24/7 ;
- Besoin en effectifs chiffré par région et trajectoire à 3–5 ans ;
- Matrice des compétences transfusionnelles standardisée (en annexe).

*N.B : Ce document servira de référence pour l'AMSD dans la mise en œuvre du modèle dans les régions pilotes puis son extension nationale.*

7. **Rapport final de synthèse** : rapport global englobant l'intégralité de la mission, incluant un résumé du contexte, la méthodologie, les résultats (diagnostics, benchmark, tests pilotes), le détail du modèle proposé et les recommandations finales. Il doit permettre à un/une lecteur/lectrice n'ayant pas suivi le projet de comprendre les constats et préconisations formulés.
8. **Synthèse exécutive** : document succinct (politique brief) mettant en exergue les conclusions et recommandations clés, à destination des décideurs et partenaires (en français, avec traduction en anglais souhaitable).
9. **Présentation finale** : support PowerPoint (ou autre) utilisé lors de l'atelier de clôture, récapitulant les principaux résultats chiffrés, le modèle recommandé et les étapes futures.

**N.B : Tous les livrables devront être rédigés en langue française dans un style formel et professionnel. Ils seront fournis en version électronique (formats Word, Excel, PowerPoint, PDF, etc. selon le type de livrable) et, le cas échéant, en version imprimée pour les rapports finaux. L'équipe devra intégrer les commentaires de l'AMSD et du partenaire GIZ dans les différentes versions des documents. Les livrables clés seront soumises pour validation à la Cellule de Pilotage conjointe selon le calendrier convenu en début de mission.**

**Le recours à des données confidentielles ne sera pas nécessaire : la collecte se limitera à des informations en lien avec le besoin de transfusion sanguine dans chaque région, excluant toute donnée à caractère personnel.**

### 3. Conception

#### Conception technique et méthodologique

**Stratégie (1.1)** : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 2 « Contexte spécifique ») (1.1.1).

**Processus (1.4)** : Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 5 (Mission du contractant) seront fournies.

**Autres exigences (1.7) :** le soumissionnaire doit décrire dans sa méthodologie comment l'intégration de l'approche genre ; la conformité éthique et sécurité des données seront prise en compte tout au long de la mission (10 points pour une attestation de référence sur la gestion des projets genre)

#### **4. Concept de ressources humaines**

Pour la réalisation de cette mission, il est attendu la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire combinant des compétences en gestion de projet et dans l'ensemble des domaines clés du secteur transfusionnel.

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculum vitae correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

#### **Direction de l'équipe**

##### Tâches de la direction de l'équipe

Il/Elle assurera la coordination globale de la mission pour le compte de la Cellule de Pilotage AMSD-GIZ. Il/elle est le/la garant.e de la bonne planification, de l'exécution efficace et de la cohérence d'ensemble des travaux menés par l'équipe d'expert.es. Il/Elle veille au respect des échéances, à la qualité des livrables et à la communication fluide entre tous les acteurs (partenaire technique, bénéficiaires, experts, enquêteurs). Il/Elle représente l'équipe auprès de la gouvernance du projet et joue un rôle d'interface principale avec l'AMSD et la GIZ pour reporter l'avancement, signaler les risques et proposer des ajustements si nécessaires.

##### Responsabilités et activités principales :

- Élaborer le plan de travail détaillé et le calendrier des activités, en concertation avec les experts sectoriels, et le faire valider en début de mission.
- Superviser et appuyer les expert.e.s dans la réalisation de leurs tâches respectives, s'assurer de la synergie entre les différents volets (digital, processus transfusionnel, biomédical, etc.) et du partage d'informations au sein de l'équipe.
- Organiser et animer les réunions d'avancement de la mission ; préparer les comités (agendas, supports de présentation) et y présenter l'état d'avancement de la mission, les résultats intermédiaires et les plans d'action.
- Contrôler la qualité des livrables produits par l'équipe (relecture, vérification de la conformité aux TDR et aux normes attendues, harmonisation du format des rapports).
- Procéder aux consolidations nécessaires pour les rapports intermédiaires et le rapport final.
- Identifier de manière proactive les risques et obstacles (retards, difficultés de collecte, enjeux institutionnels) et proposer des solutions ou plans de contingence. Servir de point focal pour lever les obstacles en sollicitant l'arbitrage de la Cellule de Pilotage conjointe si besoin.
- Préparer et animer l'atelier national de clôture en fin de mission, présentant les résultats et recommandations, avec le support de l'équipe.

### Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : Master en gestion de projets, santé publique, management des organisations de santé.
- Langue (2.1.2) : connaissances de niveau C2 en française
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 10 années d'expérience dans le secteur de santé
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : 10 années en renforcement institutionnel
- Expérience de direction / de management (2.1.5) : 10 années d'expérience de direction comme chef-fe d'équipe
- Expérience de la coopération au développement (2.1.7) : 10 années d'expérience dans des projets de la coopération au développement
- Divers (2.1.8) : Une certification en gestion de projet (type PMP, PRINCE2)

### **Expert-e clé 1 : Expert.e Senior en digitalisation et systèmes d'information**

#### Tâches de l'expert-e clé 1

Concevoir et orienter les solutions de digitalisation du système transfusionnel marocain. Il/elle est responsable d'évaluer l'existant en matière de systèmes d'information liés à la transfusion sanguine, d'identifier les besoins en transformation numérique à l'échelle tant centrale que régionale, et de proposer des améliorations technologiques pour optimiser la traçabilité, la gestion des données et l'efficacité opérationnelle de la chaîne du sang. Il veillera à ce que l'architecture SI envisagée pour le modèle régional transfusionnel soit interopérable, scalable et alignée sur les standards internationaux.

#### Responsabilités et activités principales :

- Cartographier les SI actuels utilisés dans le réseau transfusionnel (ex: logiciel eProgesa ou autre, bases de données des donneurs, applications de gestion des stocks, etc.), évaluer leur couverture fonctionnelle, leurs limites et les problèmes rencontrés (interopérabilité, obsolescence, etc.).
- Recueillir les besoins des utilisateurs finaux (personnel des CRTS, médecins prescripteurs, gestionnaires de stocks, etc.) en termes d'outils numériques : gestion des donneurs, planification des collectes, suivi des demandes de PSL, reporting, tableaux de bord, etc.
- Formuler des recommandations pour la modernisation des SI : cela peut inclure la mise à niveau ou le déploiement d'un système national intégré de gestion du sang, le renforcement de l'infrastructure informatique des CRTS (réseaux, matériel), le développement d'interfaces web ou mobiles pour les donneurs (prise de rendez-vous, résultats d'analyses), et l'utilisation de technologies innovantes (codes-barres/QR codes, blockchain pour la traçabilité, etc.).
- Travailler en synergie avec l'expert Data Analysis pour la mise en place des tableaux de bord de suivi (sous Power BI) et garantir que les données collectées (via ODK/Kobo ou les SI existants) puissent alimenter de manière fluide ces dashboards.
- Contribuer à l'élaboration du modèle pilote en définissant le volet digital : architecture cible (schéma directeur SI transfusionnel régional/national), gouvernance des données (sécurité, confidentialité, RGPD si applicable), plan de formation des utilisateurs aux nouveaux outils, et phasage de la transformation numérique.
- Intégrer les enseignements internationaux en matière de digitalisation (tirés du benchmark) pour proposer des solutions éprouvées ailleurs (ex : portails donneurs en ligne, systèmes de géolocalisation des collectes mobiles, etc.).

- Préparer, si nécessaire, le cahier des charges technique pour des futurs investissements en SI ou pour la digitalisation des processus (par exemple, spécifications pour un module de gestion des stocks de sang, ou pour la numérisation du questionnaire sur ODK).
- Assurer une montée en compétence de l'AMSD sur les aspects SI : animer des ateliers techniques avec l'équipe informatique de l'AMSD pour transférer les connaissances, et proposer un accompagnement sur la maintenance/évolution des systèmes.

#### Qualifications de l'expert-e clé 1

- Formation (2.2.1) : Master en systèmes d'information, informatique de santé, ou équivalent.
- Langue (2.2.2) : connaissances de niveau C2 en française
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 10 ans d'expérience dans la conception ou le déploiement de systèmes d'information de santé
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 8 ans d'expérience dans l'architecture SI et de la gestion de projets digitaux.
- Divers (2.2.8) : Certification en gouvernance des systèmes d'information (CISA) (5 de 10 points maximum) et en sécurité d'information (ISO 27001) (5 de 10 points maximum)

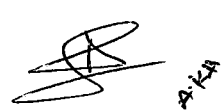
#### **Expert-e clé 2 : Expert.e Senior en transfusion sanguine et hémovigilance**

##### Tâches de l'expert-e clé 2

Apporter l'expertise de pointe en médecine transfusionnelle tout au long du projet. L'expert.e en transfusion sanguine sera le/la référent.e technique pour évaluer les pratiques transfusionnelles actuelles, identifier les écarts par rapport aux normes et bonnes pratiques internationales, porter le diagnostic capacitaire/RH transfusionnel et le plan de renforcement des compétences et des effectifs et formuler des recommandations pour améliorer la sécurité transfusionnelle et l'autosuffisance en sang. De plus, il/elle jouera un rôle central dans l'ouverture sur l'international, en menant le benchmarking des agences homologues et en orchestrant les visites de perfectionnement à l'étranger, afin d'injecter les meilleures pratiques mondiales dans le modèle marocain.

##### Responsabilités et activités principales :

- Évaluer le système transfusionnel actuel dans chaque région
- Identifier les goulets d'étranglement et risques dans la chaîne transfusionnelle
- Conseiller sur les normes et protocoles. Préconiser l'élaboration ou la mise à jour de protocoles nationaux
- Mener le benchmark international des structures similaires à l'AMSD
- Organiser et accompagner les visites de perfectionnement à l'étranger
- Contribuer activement aux ateliers de restitution et de conception du modèle. Veiller à intégrer l'approche patient (qualité de la prise en charge transfusionnelle, satisfaction des receveurs) dans le modèle final.
- Mentorer les cadres de l'AMSD : servir de mentor technique aux cadres de l'AMSD en charge du sang, pour renforcer leurs capacités



### Qualifications requises de l'expert.e clé 2

- Formation (2.3.1) : Docteur en médecine, spécialisation en hématologie ou médecine transfusionnelle, ou PharmD spécialisé en transfusion sanguine
- Langue (2.3.2) : niveau C2 en langue française
- Expérience professionnelle générale (2.3.3) : 10 années d'expérience dans le secteur de la transfusion sanguine,
- Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) : 10 années d'expérience en direction de centre de transfusion, responsable d'hémovigilance national ou régional
- Divers (2.3.8) : Une Certification complémentaire en assurance qualité ou en santé publique

### **Expert.e clé 3 : Expert.e senior en équipements, pharmacie et logistique des produits de santé**

#### Tâches de l'expert.e clé 3

Garantir l'optimisation du volet infrastructurel et logistique du système transfusionnel. À ce titre, l'expert.e évalue l'adéquation et l'état des équipements et des infrastructures (chaîne du froid, matériel de collecte, analyseurs/labos, locaux techniques, véhicules, solutions de stockage), ainsi que l'efficacité des flux logistiques des PSL (transport, stockage, distribution). Il/elle conçoit et met en œuvre le schéma directeur équipements & logistique au service du « Modèle Région Transfusionnelle », couvrant la planification capacitaire, la standardisation des configurations, la programmation CAPEX/OPEX, l'acquisition (CPS/appels d'offres), la mise en service (commissioning/qualification), la maintenance préventive et la métrologie, la qualification du transport et la maîtrise de la chaîne du froid 24/7. Il/elle pilote la performance par des indicateurs consolidés (coûts, TCO – Total Cost of Ownership, disponibilité, OTD, TAT, pertes/péréptions, conformité), propose les mesures de modernisation et de sécurisation nécessaires, et contribue au lancement des structures, aux audits de processus et à la conduite du changement, en coordination étroite avec les experts Transfusion, SI/Digital, Économie & data et Genre/équité.

#### Responsabilités et activités principales :

- Inventorier et évaluer les équipements biomédicaux dans chaque CRTS et banque de sang : par exemple, nombre et état des chambres froides, congélateurs plasma, groupes électrogènes de secours, véhicules de collecte mobiles (camions équipés) ou de distribution, centrifugeuses, automates de tests sérologiques/NAT, systèmes de gestion de température, etc. Vérifier la capacité vs. la charge de travail (ex: volume de stockage plasma vs besoin, nombre de véhicules vs collecte zone rurale) et l'état fonctionnel (pannes, maintenance à jour, pièces de rechange disponibles).
- Examiner les infrastructures : locaux des centres de transfusion (suffisance de l'espace pour confidentialité du don, circuits propres/souillés, conditions d'hygiène, accessibilité), entrepôts de stockage, conditions de transport (glacières, enregistreurs de température). Identifier les risques infrastructurels (ex: locaux trop exigus, absence de système anti-incendie, etc.).
- Analyser la logistique de bout en bout : processus d'acheminement des collectes mobiles (fréquence de rotation, optimisation des itinéraires), transferts de sang entre régions (existe-t-il un mécanisme de solidarité inter-région en cas de pénurie locale ?), distribution aux établissements de santé (tournées de livraison planifiées ou à la demande, temps de transit, traçabilité pendant le transport). Repérer les failles éventuelles (retards, ruptures de stock local faute de redistribution, gaspillages, etc.).

- Formuler un plan d'investissement et de maintenance : recommander l'acquisition d'équipements critiques manquants ou le remplacement de matériel obsolète (en priorisant selon l'impact sur la sécurité et la capacité). Établir un programme de maintenance préventive pour prolonger la durée de vie des équipements, former du personnel local à l'entretien courant et proposer des contrats de maintenance avec fournisseurs le cas échéant.
- Optimiser la chaîne logistique : suggérer des améliorations dans l'organisation du transport des PSL (par exemple, mise en place d'un système de dispatching régional pour mutualiser les véhicules, utilisation de technologies de suivi temps réel des expéditions de sang, amélioration du conditionnement pour maintenir la température). Proposer si nécessaire la création de dépôts relais dans certaines zones pour réduire les délais en milieu rural.
- Intégrer dans le modèle pilote une approche « qualité totale » sur le plan technique : exiger la conformité aux normes (ISO 15189 pour les labos, normes AFNOR ou OMS pour les banques de sang), et prévoir la qualification du matériel et des installations (mapping des températures des frigos, validation des procédés). Coordonner avec l'expert transfusionnel pour que les recommandations techniques servent la qualité transfusionnelle.
- Apporter un regard sur les coûts associés : contribuer avec l'expert économie de la santé à estimer le budget nécessaire pour les investissements en équipements et logistique, et explorer les options (dons d'équipements par des partenaires, mutualisation entre régions, etc.).

#### Qualifications requises de l'expert.e clé 3

- Formation (2.4.1) : Diplôme en Ingénieur biomédical, Doctorat en ingénierie, ou Master en ingénierie/maintenance des équipements de santé, ou diplôme équivalent en logistique des systèmes de santé.
- Langue (2.4.2) : niveau C2 en langue française
- Expérience professionnelle générale (2.4.3) : 8 années d'expérience dans le secteur de gestion des équipements médicaux et/ou logistique de santé,
- Expérience professionnelle spécifique (2.4.4) : 10 années d'expérience en direction de centre de transfusion, responsable d'hémovigilance national ou régional

#### **Expert.e clé 4 : Expert.e en approche genre et équité en Santé**

##### Tâches de l'expert.e clé 4

Garantir l'intégration transversale de l'approche genre et de l'équité dans toutes les composantes du projet et du modèle transfusionnel développé. L'expert.e Genre veillera à ce que les différences de besoins et de participation entre les femmes et les hommes soient prises en compte et que le système transfusionnel s'adapte pour servir équitablement toutes les populations (y compris les groupes vulnérables, zones reculées, etc.). Il/elle apportera un regard spécifique pour corriger les inégalités et promouvoir l'égalité d'accès et de contribution dans le domaine du sang (tant du côté des donneurs que des bénéficiaires et du personnel).

##### Responsabilités et activités principales :

- Analyse genre du contexte transfusionnel : examiner les données disponibles sous l'angle du genre
- Mener des entretiens ciblés ou focus groups si nécessaire pour identifier les barrières spécifiques liées au genre ou à l'équité. Intégrer aussi la dimension d'équité géographique et sociale

- Formuler des recommandations genre/équité : proposer des actions pour augmenter la participation des femmes au don de sang, pour mieux répondre aux besoins transfusionnels spécifiques, et pour garantir une distribution équitable des ressources sanguines
- S'assurer que le modèle régional transfusionnel inclue explicitement une perspective genre
- Renforcer les capacités de l'AMSD sur ce volet : conduire des sessions de sensibilisation à l'intention de l'équipe projet et des cadres de l'AMSD sur l'importance du genre et de l'équité, partager des outils pratiques
- Participer aux ateliers pour veiller à ce que les discussions et décisions intègrent systématiquement ce prisme
- Collaborer étroitement avec les autres expert.e.s pour infuser l'approche inclusive dans leurs recommandations respectives

#### Qualifications requises de l'expert.e clé 4

- Formation (2.5.1) : Master en sociologie, genre et développement, droits humains, santé publique
- Langue (2.5.2) : niveau C2 en langue française
- Expérience professionnelle générale (2.5.3) : 5 années d'expérience dans l'approche genre
- Expérience professionnelle spécifique (2.5.4) : 5 années d'expérience sur des projets impliquant le secteur de la santé reproductive, la santé communautaire ou la mobilisation sociale

#### **Expert.e clé 5 : Expert.e en économie de la santé et analyse de données**

##### Tâches de l'expert.e clé 5

Fournir un appui analytique transversal en matière d'économie de la santé et de data analysis pour quantifier les constats et scénarios du projet. L'expert.e aura un double rôle : d'une part réaliser l'analyse économique du système transfusionnel (coûts actuels, efficacité, besoins de financement du modèle futur), et d'autre part orchestrer le traitement des données quantitatives collectées (nettoyage, analyse statistique, visualisation via Power BI). Il veillera à ce que les recommandations soient soutenues par des données probantes et qu'elles soient financièrement soutenables.

##### Responsabilités et activités principales:

- Analyser les coûts et financements actuels : recueillir les données financières de l'AMSD et des CRTS (budgets annuels, coûts par poche de sang collectée, coûts des tests, subventions reçues, contributions des hôpitaux ou des patients s'il y en a, etc.). Calculer des indicateurs d'efficacité (coût par unité de produit sanguin labile délivrée, etc.) et identifier les sources de financement (État, assurances, dons, coopération).
- Estimer l'impact économique des améliorations proposées : modéliser différents scénarios du modèle régional (par ex., coût de fonctionnement d'un CRTS « renforcé » avec plus de personnel et d'équipements, dépenses liées à l'augmentation de 20% des collectes, économies réalisées grâce à la réduction des pertes de PSL, etc.). Projeter les coûts sur le moyen terme et évaluer la soutenabilité financière des recommandations. Proposer des stratégies de financement innovantes si nécessaire (par ex., facturation des PSL aux hôpitaux, création d'un fonds national pour le sang, PPP pour le plasma fractionné, etc.).

- Superviser le traitement des données de l'enquête : sous l'aspect technique, être responsable du nettoyage des données récoltées via Kobo, de la structuration des bases de données, et de l'analyse statistique. Produire des statistiques descriptives clés pour chaque région (moyennes, taux, comparaisons inter-régions) et réaliser des croisements pertinents (par ex. corrélation entre taux de dons et densité hospitalière, etc.).
- Développer les tableaux de bord dynamiques : configurer sous Power BI (ou un outil équivalent) des tableaux de bord interactifs pour visualiser les indicateurs du projet. Cela inclut la définition des métriques, la création de graphiques comparatifs par région, l'incorporation de filtres (par période, par type de structure, genre, etc.). Ces dashboards serviront à la fois d'outil de suivi interne et de support de communication lors des restitutions.
- Former l'AMSD à l'analyse de données : accompagner les statisticiens ou data managers de l'AMSD pour qu'ils puissent à l'avenir reproduire ce type d'analyse. Partager les fichiers sources, les codes ou formules utilisés pour calculer les indicateurs, et documenter la méthodologie d'analyse pour pérenniser les capacités en interne.
- Contribuer à la rédaction des rapports en veillant à la cohérence et à l'exactitude des chiffres et tableaux. Rédiger les sections d'analyse économique dans le rapport final et le document du modèle (justification financière des recommandations, estimation budgétaire pour généralisation à 12 régions, etc.).
- Collaborer avec l'expert.e digital sur les aspects de gouvernance des données et d'interopérabilité (s'assurer que le flux de données du terrain à la décision soit efficace).

#### Qualifications requises de l'expert.e clé 5

- Formation (2.6.1) : Master en économie de la santé, statistiques, santé publique option économie ou épidémiologie
- Langue (2.6.2) : niveau C2 en langue française
- Expérience professionnelle générale (2.6.3) : 8 années d'expérience dans le secteur de la transfusion sanguine,
- Expérience professionnelle spécifique (2.6.4) : 10 années d'expérience dans l'analyse économique des systèmes de santé
- Divers (2.6.7) : Avoir réalisé des études de coûts, rapport de dépenses de santé ou plan de financement (10 points pour une attestation de référence)

#### Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

## 5. Consignes de calcul

### Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2025 (ALLEMAND SEULEMENT) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »]).

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

### Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO<sub>2</sub>) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO<sub>2</sub>. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2<sup>e</sup> classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO<sub>2</sub> causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO<sub>2</sub> rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La fondation Alliance pour le développement et le climat (site en allemand et en anglais) a publié une liste de normes (en allemand) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé

Jours d'honoraires	Nombre d'expert.e.s	Nombre de jours par expert.e	Total	Observations
Désignations : Expert.e Chef d'équipe	01	30	30	
Désignations : Expert.e 1 Senior en digitalisation et systèmes d'information	01	55	55	
Désignations : Expert.e 2 Senior en transfusion sanguine et hémovigilance	01	35	35	
Désignations : Expert.e 3 senior en équipements, pharmacie et logistique des produits de santé	01	55	55	
Désignations : Expert.e 4 en approche genre et équité en Santé	01	35	35	
Désignations : Expert.e 5 en économie de la santé et analyse de données	01	55	55	
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Montant en MAD	Total en MAD	Observations
Perdiems premier et dernier jour de voyage	12	234,00	2.808,00	<p>4 missions sur le terrains répartis par équipe à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision terrain – Circuit 1 : 4 expert.e.s impliqués (SI/Digital, Transfusion, Économie-Data, Équipements-Logistique) pour 10 jours de déplacement pour chaque expert.e</li> <li>Supervision terrain – Circuit 2 : 3 expert.e.s impliqués (Transfusion, Économie-Data, Équipements-Logistique) pour 5 jours de déplacement pour chaque expert.e</li> <li>Mission ciblée Chef d'équipe pour 6 jours de déplacement</li> <li>Mission genre/équité ciblée pour 6 jours de déplacement</li> </ul> <p>Le total de jours de mission est estimé à 67 jours pour l'ensemble des expert.e.s à savoir le premier est dernier jour à <b>234 MAD pour 12 jours</b></p>

<b>Perdiems</b>	67	351,00	23.517,00	<p>4 missions sur le terrains répartis par équipe à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision terrain – Circuit 1 : 4 expert.e.s impliqués (SI/Digital, Transfusion, Économie-Data, Équipements-Logistique) pour 10 jours de déplacement pour chaque expert.e</li> <li>Supervision terrain – Circuit 2 : 3 expert.e.s impliqués (Transfusion, Économie-Data, Équipements-Logistique) pour 5 jours de déplacement pour chaque expert.e</li> <li>Mission ciblée Chef d'équipe pour 6 jours de déplacement</li> <li>Mission genre/équité ciblée pour 6 jours de déplacement</li> </ul> <p>Le total de jours de mission est estimé à 67 jours pour l'ensemble des expert.e.s à savoir perdiems journaliers à <b>351 MAD pour 67 jours</b></p>
<b>Indemnités d'hébergement</b>	73	1.200,00	87.600,00	<p>4 missions sur le terrains répartis par équipe à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision terrain – Circuit 1 : 4 expert.e.s impliqués (SI/Digital, Transfusion, Économie-Data, Équipements-Logistique) pour 10 jours de déplacement pour chaque expert.e</li> <li>Supervision terrain – Circuit 2 : 3 expert.e.s impliqués (Transfusion, Économie-Data, Équipements-Logistique) pour 5 jours de déplacement pour chaque expert.e</li> <li>Mission ciblée Chef d'équipe pour 6 jours de déplacement</li> <li>Mission genre/équité ciblée pour 6 jours de déplacement</li> </ul> <p>Le total de jours de mission est estimé à 67 jours pour l'ensemble des expert.e.s à savoir un maximum de <b>1.200 MAD sur présentation de facture pour 73 nuitées</b></p> <p><b>Ou choisir le forfait de 400MAD par nuitée sans présentation de facture</b></p>
<b>Transport</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix en MAD</b>	<b>Total en MAD</b>	<b>Observations</b>
Transport	10.864,00	2,00	21.728,00	Sur présentation de timesheet et de tableau de bord

## **6. Consignes relatives au format de l'offre**

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 7 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. Les CV peuvent aussi être rédigés en langue française.

Veillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 8 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix. Merci de trouver ci-dessous le modèle pour le calcul de votre proposition financière. Nous vous remercions de nous transmettre votre proposition financière sous le format d'un devis en bonne et due forme avec entête, pied de page, cachet et signature, selon le tableau en bas :

**L'offre sera évaluée selon les règles en vigueur de la GIZ, l'offre technique contribue à 70% et l'offre financière à 30% à l'évaluation globale de l'offre.**

**Merci de voir le détail complet de la composition de l'offre au niveau de la lettre d'invitation.**

**L'ensemble des dépenses doivent être justifiées et validées par le projet.**

- Merci de noter que le taux de vos honoraires devrait être validé par notre bureau GIZ selon le taux maximum autorisé par la grille GIZ pour les honoraires journaliers.

Pour la taxe sur la valeur ajoutée TVA, merci de noter que :

- L'ensemble de nos paiements se font sur la base du montant HT, sachant que le bureau de la GIZ dispose d'un délai de 4 semaines à partir de la date de dépôt du dossier de facturation complet pour lancer le traitement du paiement.
- Concernant le remboursement du montant de la TVA de la facture, merci de préparer votre facture pro-forma en trois exemplaires avec les lignes explicites des montants Total HT + montant de la TVA + montant Total TTC.
- Ayant la facture pro-forma, nous procédons à la demande d'exonération de la TVA auprès de notre partenaire, traitement qui nécessite en minimum un délai de traitement de 30 jours à partir de la date de dépôt de la demande d'exonération.
- Dès réception de l'attestation d'exonération de la TVA de la direction des impôts, la GIZ s'engage à remettre cette dernière au prestataire dans les plus brefs délais.

# Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

UO	3600	Intitulé du projet	Etude de mise en place de « Région Transfusionnelle Modèle »		Date	Date
Responsable du marché	Nom				N° de projet	G-012264-000
Évaluateur-ric	Nom				N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation globale				Soumissionnaires 1 à 5 / 10	

(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1		Saisir le soumissionnaire 2		Saisir le soumissionnaire 3		Saisir le soumissionnaire 4		Saisir le soumissionnaire 5	
		(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)
<b>1</b>		<b>Évaluation de la conception technique et méthodologique</b>									
<b>1.1</b>		<b>Stratégie</b>									
1.1.1	10%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.1.2	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 1.1</b>	<b>10%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>1.2</b>		<b>Coopération</b>									
1.2.1	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.2.2	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 1.2</b>	<b>0%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>1.3</b>		<b>Structure de pilotage</b>									
1.3.1	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.3.2	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 1.3</b>	<b>0%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>1.4</b>		<b>Processus</b>									
1.4.1	10%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.4.2	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 1.4</b>	<b>10%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>1.5</b>		<b>Apprentissage et innovation</b>									
1.5.1	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.5.2	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 1.5</b>	<b>0%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>1.6</b>		<b>Système de gestion de projet du contractant</b>									
1.6.1	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.6.2	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
1.6.3	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 1.6</b>	<b>0%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>

# Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

UO	3600	Intitulé du projet	Etude de mise en place de « Région Transfusionnelle Modèle »	Date	Date
Responsable du marché	Nom			N° de projet	G-012264-000
Évaluateur-riche	Nom			N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation globale			Soumissionnaires 1 à 5 / 10	

(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1		Saisir le soumissionnaire 2		Saisir le soumissionnaire 3		Saisir le soumissionnaire 4		Saisir le soumissionnaire 5	
		(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)
<b>1.7 Exigences diverses</b>	<b>10%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>Somme 1</b>	<b>30%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>2 Évaluation du personnel proposé</b>											
<b>2.1 Direction de l'équipe (selon les consignes et critères des TdR)</b>											
2.1.1 - Formation	2%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.2 - Langue(s)	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.4 - Expérience professionnelle spécifique	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.5 - Expérience de direction / du management	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.6 - Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.7 - Expérience de la coopération au développement	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.1.8 - Divers	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 2.1</b>	<b>17%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>2.2 Expert-e 1 (selon les consignes et critères des TdR)</b>											
2.2.1 - Formation	2%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.2 - Langue(s)	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.4 - Expérience professionnelle spécifique	3%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.5 - Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.6 - Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.7 - Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.2.8 - Divers	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 2.2</b>	<b>9%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>2.3 Expert-e 2 (selon les consignes et critères des TdR)</b>											
2.3.1 - Formation	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.2 - Langue(s)	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.4 - Expérience professionnelle spécifique	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.5 - Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.6 - Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.7 - Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.3.8 - Divers	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 2.3</b>	<b>14%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>2.4 Expert-e 3 (selon les consignes et critères des TdR)</b>											
2.4.1 - Formation	2%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.2 - Langue(s)	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.3 - Expérience professionnelle générale	2%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.4 - Expérience professionnelle spécifique	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.5 - Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0

*A. KA*

# Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

UO	3600	Intitulé du projet	Etude de mise en place de « Région Transfusionnelle Modèle »	Date	Date
Responsable du marché	Nom			N° de projet	G-012264-000
Évaluateur-ric	Nom			N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation globale			Soumissionnaires 1 à 5 / 10	

(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1		Saisir le soumissionnaire 2		Saisir le soumissionnaire 3		Saisir le soumissionnaire 4		Saisir le soumissionnaire 5	
		(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)
2.4.6 - Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.7 - Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.4.8 - Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 2.4</b>	<b>9%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>2.5 Expert-e 4 (selon les consignes et critères des TdR)</b>											
2.5.1 - Formation	2%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.2 - Langue(s)	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.3 - Expérience professionnelle générale	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.4 - Expérience professionnelle spécifique	4%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.5 - Expérience de direction / du management	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.6 - Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.7 - Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.5.8 - Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 2.5</b>	<b>12%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>2.6 Expert-e 5 (selon les consignes et critères des TdR)</b>											
2.6.1 - Formation	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.2 - Langue(s)	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.3 - Expérience professionnelle générale	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.4 - Expérience professionnelle spécifique	5%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.5 - Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.6 - Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.6.7 - Divers	1%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 2.6</b>	<b>9%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>2.7 Pool 1 d'expert-e-s en mission de courte durée (selon les consignes et critères des TdR)</b>											
2.7.1 - Formation	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.2 - Langue(s)	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.3 - Expérience professionnelle générale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.4 - Expérience professionnelle spécifique	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.5 - Expérience régionale	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.6 - Expérience de la coopération au développement	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.7.7 - Divers	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 2.7</b>	<b>0%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>2.8 Évaluation du personnel proposé au titre de postes non imposés (si les TdR le permettent)</b>											
2.8.1 Composition de l'équipe et durées d'intervention suffisantes pour la réalisation des tâches indiquées dans le planning d'exécution et dans le planning d'affectation du personnel	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0

*A-K4*

# Schéma d'évaluation de la partie technique des offres pour les marchés d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

UO	3600	Intitulé du projet	Etude de mise en place de « Région Transfusionnelle Modèle »	Date	Date
Responsable du marché	Nom			N° de projet	G-012264-000
Évaluateur-riche	Nom			N° de contrat	N° de contrat
Version	Évaluation globale			Soumissionnaires 1 à 5 / 10	

(1) Critère	(2) Pondération en %	Saisir le soumissionnaire 1		Saisir le soumissionnaire 2		Saisir le soumissionnaire 3		Saisir le soumissionnaire 4		Saisir le soumissionnaire 5	
		(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)	(3) Points (max. 10)	(4) Évaluation (2)x(3)
2.8.2 Qualifications des membres de l'équipe et durées d'intervention suffisantes (expériences professionnelles générales et expériences spécifiques à titre individuel) pour le traitement du thème 1	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
2.8.3 Qualifications des membres de l'équipe et durées d'intervention suffisantes (expériences professionnelles générales et expériences spécifiques à titre individuel) pour le traitement du thème 2	0%		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0
<b>Sous-total 2.8</b>	<b>0%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>Somme 2</b>	<b>70%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>Total des sommes 1 et 2</b>	<b>100%</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>Evaluation en %</b>			<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>		<b>0.0</b>
<b>Rang au classement</b>			<b>1.0</b>		<b>1.0</b>		<b>1.0</b>		<b>1.0</b>		<b>1.0</b>

Je soussigné-e déclare avoir procédé à la présente évaluation de manière indépendante et en mon âme et conscience. Je m'engage à garder les informations confidentielles et à ne donner aucun renseignement sur la procédure d'évaluation en cours.

**Remarque importante:** les collaborateurs-riche-s entretenant avec des partenaires commerciaux de la GIZ, des soumissionnaires à des appels d'offres de la GIZ ou leurs employé-e-s, des relations personnelles, familiales ou financières, susceptibles de créer un conflit d'intérêts, ne peuvent pas participer à la décision d'attribution du marché dans les procédures de passation correspondantes - voir également à ce sujet la règle 142 des P+R. En retournant le tableau d'évaluation technique rempli, vous confirmez formellement, pour toutes les personnes impliquées dans l'évaluation, qu'aucune relation de ce type n'existe.

Prénom et nom complets, fonction, UO

  
A-RH